

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Date : Mardi 15 septembre 2020

Horaire : 18:30

- **Désignation d'un.e secrétaire de séance : Bénédicte PASIECZNIK**
- **Appel nominal**

Madame Bénédicte PASIECZNIK procède à l'appel des présent.e.s.

PRÉSENT.E.S :

Mme Fanny DUBOT, M. Luc VOITURIER, Mme Bénédicte PASIECZNIK, M. Boris MIACHON DEBARD, Mme Florence LECLUSE, M. Clément ESCARAVAGE, M. Barthélemy CHENAUX, Mme Maxence GALLICE, M. Mohamed CHIHI, Mme Audrey HENOCQUE, M. Laurent BOSETTI, Mme Céline DE LAURENS, M. Raphaël MICHAUD, Mme Sylvie TOMIC, M. Vincent MONOT, Mme Lucie VACHER, M. Yacine FEKRANE, Mme Eugénie WIBER, M. Benjamin ORGOGOZO, M. Jean-Yves SÉCHERESSE, Mme Émilie DESRIEUX, M. Christophe GEOURJON, M. Loïc GRABER

EXCUSÉ.E.S :

Mme Caroline RAMIREZ
M. Thomas DOSSUS
Mme Aurélie GRIES
Mme Sophie PECOURT

POUVOIR À :

M. Laurent BOSETTI
M. Mohamed CHIHI
M. Yacine FEKRANE
M. Luc VOITURIER

- **Installation d'un nouveau conseiller d'arrondissement : Benjamin ORGOGOZO**

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Un petit instant d'introduction pour faire arriver les retardataires. Vous avez dû remarquer qu'il y avait un nouvel élu, c'est Monsieur Jean-Hugues LA FAY qui a été appelé à des fonctions au cabinet de la mairie centrale et qui a donc démissionné de son mandat d'élus dans le 7^e arrondissement, et donc le suivant de liste est monté. Il s'agit de Benjamin ORGOGOZO. Monsieur ORGOGOZO, je vous laisse la parole quelques instants pour vous présenter.

M. ORGOGOZO : Bonjour à tous et à toutes, pour me présenter succinctement, je m'appelle Benjamin ORGOGOZO. J'ai bientôt 39 ans, je suis père de deux enfants et j'habite du côté de Jaurès depuis maintenant 2 ans.

J'ai un parcours un peu atypique qui est passé par la biologie, l'information, mais aussi le métier de photographe et d'accompagnateur en montagne. Si on devait trouver une logique à tout ça, on pourrait dire que ce sont des façons différentes d'aborder le vivant avec une approche plus sensible et aussi une approche plus scientifique ou rationnelle qui est pour moi absolument nécessaire, même si pas suffisante évidemment, pour toute prise de décision.

Je n'ai absolument aucune expérience politique comme vous le verrez sans doute bientôt, et je m'en excuse par avance, et je ne suis pas encarté non plus, pas même chez ELV. C'est donc en simple citoyen engagé que je viens ici.

Sinon, je vais sans doute dire quelque chose d'évident, mais en tout cas j'espère être utile aux débats démocratiques et aux débats d'idées en général. Je serais très heureux de discuter avec absolument tout le monde ici pour apprendre, tenter de comprendre voire essayer de trouver des solutions ou des compromis, mais sans évidemment compromettre les valeurs qui à moi me semblent fondamentales pour le monde de demain comme on dit qui n'est jamais que le monde que l'on construit maintenant.

Voilà en quelques mots, merci pour votre accueil et avec plaisir pour travailler avec vous.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO, et bienvenue au conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme LA MAIRE : Je vous propose d'adopter le compte-rendu du précédent conseil d'arrondissement, le compte-rendu du 23 juillet 2020. Est-ce que celui-ci appelle des remarques ou des observations ?

Je le soumets donc à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va désormais procéder aux votes des projets de délibération qui nous sont attribués pour avis par la Ville de Lyon. On a vingt-quatre rapports de la mairie centrale, on en a reçu un en dernière minute vendredi, mais ça fait bien vingt-quatre rapports à présenter, auxquels s'ajoutent 4 rapports internes. Là encore, on a un peu changé l'ordre, on ne va pas forcément faire selon l'ordre des adjoints, on a décidé de commencer par les sujets qui concernent la rentrée scolaire et donc l'éducation. Je cède la parole à Madame LECLUSE pour le projet de délibération n° 1117.

1 – 1117 - Modalités de remboursement des activités périscolaires municipales durant la période du 16 mars au 3 juillet 2020

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Bonjour à tous, merci de mettre ces sujets d'éducation en avant sur les projets de délibération. Quelques instants pour rappeler tout l'engagement que la mairie du 7^e a envers l'épanouissement et la réussite scolaire de l'ensemble des enfants de l'arrondissement, et c'est tout le projet politique que j'ai la charge de porter et d'assurer sur les 6 prochaines années.

Sur ce projet de délibération, ce premier, il concerne les modalités de remboursement des activités périscolaires. Ça concerne aussi bien l'accueil durant la pause méridienne que les ateliers du mercredi, les activités périscolaires de fin d'après-midi. Certaines de ces activités ont été intégralement payées par les parents sur la période scolaire 2019-2020 et il est convenu de procéder au remboursement total des activités qui n'ont pas pu avoir lieu pendant la période de confinement et juste après le confinement, les activités ayant été annulées.

Pas de commentaires particuliers sur cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle à une intervention ? Oui, Monsieur GRABER, je vous en prie.

M. GRABER : Madame la Maire, Madame l'adjointe, merci Madame la Maire de me donner la parole. Deux petites questions. Tout d'abord, pouvez-vous nous faire un retour rapide sur le déroulement de la rentrée scolaire dans le contexte sanitaire que nous connaissons ? Vous venez d'exprimer tout votre engagement sur la délégation qui est la vôtre, mais est-ce que vous pouvez nous dire en quelques mots comment s'est passé cette rentrée ?

Deuxième question, je le dis simultanément comme ça, ça permettra d'avoir des réponses conjointes, vous avez mis en œuvre la piétonnisation pérenne de la rue Saint-Michel devant l'entrée de l'école Gilbert Dru. Si on ne peut que se réjouir de cette initiative, je crois que tous ici nous l'avons dans nos programmes électoraux, je m'interroge néanmoins sur le choix de cette école et de la méthode de mise en œuvre. En effet, les accès piétons de l'école Gilbert Dru n'ont *a priori* jamais posé de soucis de sécurité vis-à-vis des véhicules contrairement à d'autres écoles. Je pense en particulier à Berthelier ou Marcel Pagnol à Gerland. Pour cette dernière, je vous rappelle les graves accidents de circulation sur la rue Lieutenant-Colonel Girard, mais aussi les risques encore plus forts aujourd'hui avec les entrées/sorties différenciées sur le quai Leclerc. Sans doute que cette école aurait pu être prioritaire.

D'autre part, on peut regretter que ni les commerçants de la rue Béchevelin, ni les médecins de la Place Bulard, ni les riverains de Cluzan, Montesquieu, Béchevelin n'ont été associés à votre décision. Si je comprends l'urgence de cette piétonnisation comme un symbole de ce nouveau mandat, l'absence de concertation préalable envoie néanmoins un mauvais signal alors que vous en avez fait un signe fort de votre campagne et de votre mandature.

Peut-être aurait-il été - mais peut-être que ça se fera, je ne sais pas - plus judicieux de réfléchir avec les commerçant.e.s, les professions libérales, les associations, conseils de quartier, collectifs d'habitant.e.s, à un plan de circulation renouvelé dans le cœur Guillotière avant d'imposer cette piétonnisation.

Je me permets une petite incise, même si ça déborde un peu du champ de l'éducation : alors qu'une piétonnisation temporaire plus large pour le week-end du 27 et 28 septembre s'annonce dans notre arrondissement, pouvez-vous me confirmer que des dialogues importants auront lieu avec les conseils de quartier, les comités d'intérêt locaux, les associations de commerçant.e.s impactés en particulier sur l'interdiction du stationnement de tous les véhicules et d'accès y compris aux commerçant.e.s et aux artisan.e.s qui travaillent sur ces deux jours dans les différents secteurs de notre arrondissement.

Je voterai pour cette délibération, je vous remercie pour vos réponses.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER, pour votre intervention. J'avais prévu de parler de ces sujets dans la deuxième partie du conseil d'arrondissement, plus spécifiquement sur le 7^e, néanmoins, vu que vous nous interpellez maintenant, je ne vois pas de souci pour y répondre. Je vais peut-être déjà donner la parole à Madame LECLUSE sur les sujets de la rentrée et du contexte Covid, puis à Monsieur MONOT sur les piétonnalisations et je compléterai au besoin. Je vous en prie, Madame LECLUSE.

Mme LECLUSE : Concernant la rentrée scolaire, l'ensemble des équipes de la direction de l'éducation de la Ville de Lyon ont été mobilisées, ainsi que les équipes de l'éducation nationale et bien sûr les élu.e.s concerné.e.s pour assurer une rentrée la plus sereine possible pour les enfants, pour les parents et bien sûr pour toute la communauté éducative. Ce que nous avons observé lors de la rentrée le 1^{er} septembre, c'est que c'est un vrai enthousiasme de la part de l'ensemble des enseignants, des directeurs et des directrices des écoles à recevoir les enfants. Et les enfants de retourner enfin quotidiennement à l'école. Et ça, c'est ce qui a été observé dans l'ensemble des écoles, même si le contexte sanitaire avec les masques des enseignants ou des animateurs périscolaires pouvait prêter des fois des petits soucis ou des angoisses. En fait, ça ne s'est pas du tout vérifié, il y a eu un vrai enthousiasme à retourner à l'école. Toutes les procédures de respect des gestes barrières ont été adoptées et ont été mises en place dans l'ensemble des écoles du 7^e arrondissement ainsi que le deuxième aspect qui est le non-

brassage des écoles par groupe pour éviter les contaminations, et quand il y a un cas de Covid avéré de pouvoir confiner qu'une ou deux classes dans une école. Ce qui est le cas, effectivement, il y a des écoles qui ont vu des classes fermer, c'est le cas actuellement. Néanmoins, cela se fait en très bonne intelligence avec l'ensemble des équipes et l'ARS.

Mme LA MAIRE : Pour compléter les propos de Madame LECLUSE, on parle de l'école Veyet où deux classes de CE2 ont été mises en quatorzaine et la quatorzaine sera levée le 17 septembre, donc jeudi.

Nous avons aussi la crèche associative Nicolas et Pimprenelle qui aussi a eu un cas de Covid et donc a été fermée pendant quatorze jours, et je crois que le dernier jour de fermeture était aujourd'hui, donc ça rouvre demain.

Mme LECLUSE : Il y a d'autres écoles qui sont concernées, il y a Berthelier aussi de ce que je viens d'apprendre, néanmoins, c'est très bien suivi par les équipes de proximité de la direction de l'éducation. Et l'information aux parents et aux enseignants est faite de la manière la plus fluide possible.

Mme LECLUSE : Merci. Je donne la parole à Monsieur MONOT sur la piétonnisation. Je vous en prie.

M. MONOT : Bonjour, Monsieur GRABER. Effectivement, nous avons été élu.e.s le 28 juin dans un contexte de crise sanitaire et de vacances scolaires peu propice à la concertation et au sujet de la piétonnisation des écoles. Cet aspect était un aspect très important dans notre programme électoral et nous avons voulu pour cette rentrée avoir une école par arrondissement piétonnisée afin de répondre à la fois à la crise sanitaire et au souci de distanciation physique, et aussi pour montrer des résultats concrets à nos administré.e.s. L'école Gilbert Dru présente la particularité d'être sur une rue peu commerçante, peu fréquentée et donc nous est apparue comme étant la rue la plus simple et la moins impactante à piétonniser durant l'été. Les résultats quand nous rencontrons les parents d'élèves sont très positifs et nous donnent envie d'aller plus loin.

Vous avez raison, d'autres écoles dans l'arrondissement posent des problèmes de sécurité comme l'école Marcel Pagnol que vous avez citée. Nous avons remonté aux services de la Ville plusieurs écoles comme l'école Marcel Pagnol, mais aussi d'autres afin d'étudier leur piétonnisation ou leur apaisement. Ces futures piétonnisations se feront effectivement en concertation avec les riverain.e.s, les parents, les directeur.rice.s d'école, mais aussi les commerçant.e.s comme vous l'avez cité.

Concernant le week-end du 26-27 septembre, « la voie est libre » avec une piétonnisation de 11 h 00 à 19 h 00 sur trois rues de notre arrondissement. Des modalités ont été mises en place par la Ville de Lyon afin de permettre l'accès de ces rues à la fois aux riverain.e.s, mais aussi aux commerçant.e.s impacté.e.s. Toutes les places de stationnement ne seront pas fermées dans ces rues ce week-end-là, seulement quelques-unes afin de permettre des animations si le contexte sanitaire nous le permet. Je crois que la Ville de Lyon a engagé un gros travail de communication, à la fois à destination des riverain.e.s et des commerçant.e.s et je salue le travail de Monsieur ESCARAVAGE qui a pris soin de contacter l'ensemble des commerçant.e.s des trois rues impactées par ce week-end. Il a eu, je crois, des retours plutôt positifs des commerçant.e.s sur ces week-ends-là bien que les délais soient sûrement trop courts et la crise sanitaire ne permettant pas autant d'animations que nous aurions souhaitées. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MONOT. Je compléterai juste sur la piétonnisation de Gilbert Dru qui concerne 80 mètres. Effectivement, elle a été faite un petit peu rapidement, mais pour le réaménagement de cet espace qui a été libéré de la voiture, il va y avoir une concertation avec les riverain.e.s, l'école. Aujourd'hui, il y a une fresque qui tient encore un petit peu puisqu'il ne pleut pas beaucoup ces temps-ci, mais l'idée est de pouvoir réaménager l'espace, enlever les potelets, que réellement les passant.e.s puissent se réapproprier. Parce

qu'aujourd'hui, on passe encore et toujours sur les trottoirs, malheureusement et il faut passer le cran suivant et celui-là se fera dans la concertation.

Peut-être que pour les prochains conseils d'arrondissement, on se parlera avant pour que l'on puisse avoir les débats au bon moment, mais c'était bien de l'avoir maintenant.

Je vous propose de mettre aux voix le rapport 1117. Qui est pour ? Qui s'abstient, qui est contre ? Je crois que tout le monde était pour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame LECLUSE, vous avez la parole pour le rapport 933.

2 – 933 - Convention entre la VDL et la Caisse des écoles sur le Projet de Réussite Éducative 2020

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Il s'agit de renouveler la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles concernant le projet de réussite éducative et qui concerne tout le territoire de la Ville de Lyon. Ce projet de réussite scolaire prévoit que les enfants et les familles résidant dans les quartiers prioritaires, les zones de réseau d'éducation prioritaire que l'on appelle REP et REP+ bénéficient d'un accompagnement renforcé dans les domaines de la scolarité, de la santé ou encore des loisirs. Cette convention vise à donner des moyens suffisants pour réaliser les missions, notamment un poste de conseiller/conseillère technique pour coordonner le dispositif et le renforcement des équipes médico-sociales, notamment sur les Cités jardins à Gerland.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération ? Je la soumets à vos voix, qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame LECLUSE pour la 934.

3 – 934 – Signature d'une convention entre la VDL et la Caisse des écoles et attribution d'une subvention exceptionnelle pour le soutien et le développement du dispositif des clubs CLA « Coup de pouce langage »

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Ça concerne toujours la Caisse des écoles, la signature entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles d'une subvention exceptionnelle octroyée à l'association « Coup de pouce » pour les clubs CLA, c'est « Coup de pouce langage ». Il s'agit d'un dispositif qui accompagne de manière renforcée les élèves de grandes sections dans l'oralité pour qu'ils puissent maîtriser les 1 500 mots qui sont attendus d'un enfant de 5 à 6 ans avant son entrée en CP. Il y a une convention en 2019-2020 qui concerne vingt écoles, dont deux dans le 7^e : la maternelle Aristide Brillant et la maternelle Marcel Pagnol.

L'objet de cette délibération est de porter ce dispositif à cinquante écoles. Compte tenu du confinement et des difficultés qui ont pu avoir lieu entre mars et juin 2020, il est apparu important de renforcer ce dispositif d'accompagnant pour les plus petits.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des interventions ? Je soumets le rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Pour le 813, Madame LECLUSE.

4 – 813 – Approbation de la programmation du PEDT 2020-2021

Rapporteuse : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Et c'est le dernier qui concerne l'éducation. Il s'agit de la programmation du projet éducatif de territoire, aussi bien nommé pour les connaisseurs le PEDT 2020-2021. L'objectif de cette programmation du projet éducatif de territoire est de mettre en œuvre et à disposition des équipes enseignantes et de la communauté éducative des moyens humains et financiers pour soutenir les projets des écoles. Compte tenu du contexte de crise sanitaire, le PEDT a été adapté pour répondre aux enjeux et se fixe de nouvelles priorités pour cette rentrée 2020-2021, à la fois dans les temps scolaires sur la prévention du décrochage scolaire, sur l'aide aux élèves dans les devoirs, etc., et aussi bien sur les temps périscolaires pour enrichir les projets pédagogiques et avoir un accueil adapté pour les enfants.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des interventions ? Je soumetts donc le rapport aux voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE, pour tous ces rapports concernant l'éducation et qui donnent les outils aux enfants pour cette nouvelle rentrée scolaire. Je vais désormais passer la parole à Monsieur VOITURIER pour les rapports concernant la politique de la ville, les logements et la solidarité.

5 - 1008 – Programmation financière 2020 au titre de la politique de la ville - attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement total de 6 000 € en fonctionnement et de 305 465 € en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 20 000 € auprès de la Métropole - approbation et signature des conventions afférentes

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire, je vous propose de mettre en discussion les deux premiers rapports qui concernent tous les deux un même territoire dans le 7^e arrondissement et qui est la Cité Jardin. C'est le 1008 sur la gestion sociale et urbaine de proximité et le 527 sur le fond associatif local.

Nous avons porté un projet de réhabilitation de la Cité Jardin dans d'autres programmes, désormais il s'agit pour notre mairie d'arrondissement de la proposer pour le plan de mandat et le programme prévisionnel des investissements. Et la Ville de Lyon se mobilise aussi en ce sens. Les besoins portent à la fois sur la réhabilitation des logements, de l'enveloppe et des espaces extérieurs, mais aussi du lien social. Et en attendant que ces crédits soient programmés, il y a des choses à faire qui sont pour partie proposées dans ces deux rapports. En matière de gestion sociale et urbaine de proximité, cela porte sur l'amélioration des espaces extérieurs, des aires de jeu, la remise en état des allées et la sécurisation de caves. Il y a aussi un aspect de développement de dynamique collective de quartier avec un soutien au titre du fond associatif local aux Dames de Gerland. Il y a un travail aussi qui doit être conduit concernant l'appui au centre social, la création d'un local associatif, et je l'espère, la mise en place d'un agent de développement présent dans la Cité pour contribuer à l'animation des habitant.e.s dans la perspective d'élaborer un projet de vie collective avec les habitant.e.s. Puisque l'enjeu de ces réhabilitations c'est non seulement le cadre de vie, mais aussi la vie de

quartier avec des effets sur les conditions de vie de nos concitoyen.ne.s en termes de réussite scolaire et d'accès à l'emploi en particulier.

Je rends donc un avis favorable sur ces deux rapports.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ces deux rapports ? Oui, Monsieur SÉCHERESSE, je vous en prie.

M. SÉCHERESSE : C'est une question à Monsieur VOITURIER. Il a bien expliqué, ça, je le comprends, qu'il y a une phase préalable qui consiste à répondre à certaines questions qui se posent dès aujourd'hui, pas de problème, c'est l'objet de ces deux rapports d'après ce que je viens de comprendre. Et il y aura bien entendu quelque chose de plus grande envergure qui sera mis en œuvre d'ici quelque temps. Est-ce que vous pourriez nous en dire un petit peu plus sur comment vous envisagez le calendrier, s'il vous plaît ?

Mme LA MAIRE : On va prendre la question de Monsieur GRABER en même temps et vous répondrez, Monsieur VOITURIER.

M. GRABER : En fait, c'est juste un complément à ce que vient de dire mon collègue. Vous annoncez une réunion publique sur Cité Jardin le 06 octobre, vous avez bien évidemment la primeur des annonces que vous ferez le 06 octobre, mais est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ? Sur le précédent mandat, on avait bouclé toutes les études préalables sur Cité Jardin, qu'elles soient énergétiques, thermiques, urbaines avec des nouvelles voiries, une étude patrimoniale aussi importante. Donc il me semble qu'aujourd'hui, la Ville en tous les cas et la mairie du 7^e disposent de l'ensemble des éléments, vous nous dites que c'est une de vos priorités, est-ce que les choses vont concrètement avancer par rapport à cette réunion publique du 06 octobre ?

M. VOITURIER : L'idée effectivement, c'est d'avoir un travail sur deux plans. Le premier plan est technico-financiero-politique, c'est-à-dire l'élaboration de l'enveloppe budgétaire à partir des besoins puisque l'on voit que l'on peut avoir un projet à 40 ou 50 millions. Est-ce que tous ces crédits seront disponibles ou pas, ça reste à définir, voir les priorités. Et en même temps, il s'agit de travailler sur le projet de vie de quartier avec les habitant.e.s. L'idée, c'est effectivement de retourner vers eux au mois d'octobre, puisqu'on les avait vu.e.s comme d'autres dans le cadre de la campagne, pour leur dire là où on en est et leur proposer de travailler sur le projet et de leur annoncer les échéances à venir.

Mme LA MAIRE : Merci. Par ailleurs, nous n'avons pas annoncé publiquement de réunion publique le 06 octobre, mais on vous tiendra évidemment informé. Mais le calendrier est bien début octobre, une réunion publique sur la Cité Jardin, mais la date du 06 octobre n'existe pas. Je vous informerai de la date quand la date sera connue et la salle, mais ça ne sera pas le 06 octobre, c'était ça que je voulais vous dire, et nous n'avons pas fait d'affiche.

Je mets le rapport 1008 à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – 527 - Programmation financière complémentaire 2020 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant de 9 000 €, ainsi qu'au titre des dispositifs fonds d'initiatives locales, Fonds associatif local, Conseils citoyens pour un montant de 16 310 € - annulation des subventions allouées par délibérations en janvier 2020 à l'association Mirly solidarité pour un montant total de 46 000 € et report de ces subventions à la Fondation AJD Maurice Gounon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : Luc VOITURIER

Mme LA MAIRE : Vu que Monsieur VOITURIER a fait une présentation conjointe, le rapport 527 à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous redonne la parole pour le n° 282.

7 – 282 - Programmation 2020 au titre de la convention territoriale de Lyon au contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la VDL

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Qui est toujours sur la politique de la ville et qui concerne les missions territoriales. Vous savez que dans notre arrondissement nous sommes concernés par un quartier en politique de la ville Cité Jardin et deux quartiers de veille active : Cité Jardin et Guillotière. Il y a une seule mission territoriale qui s'appelle Quartiers Anciens et qui couvre plusieurs arrondissements : le 1^{er}, le 2^e, le 3^e et le 7^e avec une quinzaine d'agent.e.s qui font un travail extrêmement intéressant puisqu'ils/elles ont une approche très stratégique des enjeux et qui mobilisent des leviers de trois niveaux de collectivité. La Ville, la Métro, l'État. Et dans des champs d'intervention extrêmement divers : l'éducation, l'emploi, l'habitat, le cadre de vie, l'aide sociale, la culture, la santé et la tranquillité publique. Et c'est bien en articulant tous ces leviers que les choses peuvent avancer, donc je voulais saluer la qualité de leur travail et notamment celui du directeur de la mission Jean-Luc TARDY.

Je vous propose de voter favorablement pour le financement de son poste.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des observations ? Monsieur SÉCHERESSE, je vous en prie.

M. SÉCHERESSE : Je voudrais dire une seule chose, ça concerne le quartier de la Guillotière cette fois-ci. Nous avons mis en place un processus qui partait d'une étude que nous avons confiée à un cabinet, l'étude a été livrée, elle a été largement partagée à la fois avec les services de l'État, c'est-à-dire la police, la justice, avec le Grand Lyon et avec la plupart des associations. Il est clair que la période pré-électorale ne permettait pas d'aller plus loin. C'est une étude qui consiste à considérer le quartier de la Guillotière, pas seulement la place bien entendu, comme l'objet d'une réflexion globale. Pas seulement sur des questions de sécurité, même si nous sommes partis des questions de sécurité. Je ne vais pas développer, mais par exemple le commerce, il y a déjà eu une décision qui avait été prise en conseil municipal et ça concerne aussi le bâti, c'est-à-dire l'urbanisme, la redéfinition d'un certain nombre de secteurs de ce quartier.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est puisque ça va faire 1 an que cette étude nous a été livrée et comment vous pensez vous en servir, s'il vous plaît ?

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour votre question. Nous avons bien connaissance de cette étude du cabinet SURTIS qui a été livrée il y a 1 an. Nous-mêmes nous sommes arrivés il y a 2 mois et donc je vous assure que la Guillotière et notamment la Place Gabriel Péri sont des priorités pour nous dans ce mandat. Nous avons identifié comme vous un certain nombre de sujets, le sujet de la tranquillité, le sujet des commerces, le sujet de l'aménagement et le sujet des travaux sociaux aussi sur cette place. Ce sont les quatre axes qui vont guider notre action sur ce quartier et nous avons bien en tête les préconisations de l'étude SURTIS. Nous avons d'ores et déjà rencontré un certain nombre d'acteurs du quartier, le maire est aussi très préoccupé par la question. Nous étions tout à l'heure avec les directeurs du casino de la place,

donc nous avançons et nous tenons compte de cette étude et je vous informerai dans un prochain conseil d'arrondissement des étapes à venir, mais elles seront rapides.

Je sou mets donc à vos voix le rapport 282. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le n°189, Monsieur VOITURIER.

8 – 189 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit, accordée par la VDL au profit des Restaurants du Cœur - les Relais du cœur Rhône (siège Lyon 7), de locaux sis 19 bis rue Dumont d'Urville (4^e) - EI04017

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Au titre de la solidarité, il y a deux rapports qui se suivent de mise à disposition de locaux à des associations. Le premier, le 189, c'est une mise à disposition gratuite de la Ville d'un local de 600 m² aux Restos du Cœur pour une valeur de 60 000 €. C'est malheureusement un rapport très administratif puisque si le siège des Restos du Cœur est dans le 7^e, l'action et le local se dérouleront dans le 4^e arrondissement et tant mieux pour les citoyens de ces arrondissements.

Je vous propose toutefois de le voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Je le sou mets à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le 188, même si vous en avez déjà parlé.

9 - 188 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la VDL au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Il s'agit de la fondation AJD Maurice Gounon qui assure une mission de service public d'accueil de personnes en difficultés sociales, familiales et qui réalise cet accueil avec un hébergement pour lequel la Ville met à disposition quatre logements situés au 8 rue Pasteur. L'objet de ce rapport, c'est de proposer la prolongation de cette mise à disposition gratuite pour 1 an et pour une valeur de 26 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des interventions ? Je sou mets donc à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le dernier rapport vous concernant sur le logement, Monsieur VOITURIER, je vous laisse la parole pour le 1014.

10- 1014 - Participation financière de la VDL à la production du logement social - adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Qui porte sur la production de logement social dans notre arrondissement. Un petit élément de contexte, c'est que comme dans le reste de l'agglomération, aujourd'hui, on a une attribution de logement social pour huit demandes. Autant vous dire que le marché est déséquilibré. Il y a quelques mois cet automne, il y a eu le festival international du logement social à Lyon, le rapporteur de l'ONU montrait sur cette question l'effet de ciseau qui touche tout un tas de métropoles. Effet de ciseau entre l'augmentation du prix des loyers et la baisse relative des revenus des ménages, d'où l'enjeu de produire une offre adaptée aux revenus de tous les ménages, à la fois aux catégories populaires et aux classes moyennes.

Dans notre arrondissement, nous avons la chance d'avoir 8400 logements sociaux, il y a eu une production de 200 logements sociaux l'année dernière et l'idée, c'est de continuer sur cette même lancée avec le soutien à la production de 190 logements sociaux avec une aide de la Ville de 600 000 €. Il y a 152 logements qui sont très sociaux dont une bonne centaine qui sont rue de l'Effort et je pense qu'il va falloir que l'on accompagne l'insertion de ces habitant.e.s dans la vie du quartier.

Je voulais aussi attirer votre attention sur le processus. Sur cette opération, il y a quatre VEFA, deux opérations en maîtrise d'ouvrage direct et une acquisition amélioration alors que l'on est au ¾ de production en VEFA dans l'agglomération. Je dis ça surtout en me retournant vers Raphaël MICHAUD qui est sensible à cette question et nous pensons qu'il est souhaitable de rééquilibrer au profit de la maîtrise d'ouvrage direct pour renforcer les organismes HLM qui font face à des réductions de crédit assez fréquemment.

Je vous propose un avis favorable sur ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des interventions ? Non. Je soumetts à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. On va désormais passer aux rapports sur la culture. Monsieur DOSSUS étant absent, je vais les présenter.

11 – 1009 - Suite de la programmation du festival « Tout l'monde dehors »

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le premier rapport, c'est le 1009, ça concerne la programmation de « Tout l'monde dehors » qui a été modifiée suite aux mesures sanitaires dues à la Covid19. Ainsi, une décision du maire du 1^{er} juillet avait permis la tenue d'une trentaine d'événements, et ici, nous devons émettre un avis sur la suite de cette programmation et l'attribution des subventions afférentes. Dans le 7^e, nous avons pu accueillir au Parc Gerland une soirée Best of Kino le 30 juillet dernier et je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette subvention.

Est-ce que cela appelle des interventions, des observations ? Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12- 930 - Soutien aux associations porteuses de projets sélectionnés dans le cadre de la manifestation « Fêtons l'été » 2020 - Tout l'monde dehors annulés du fait de la crise sanitaire

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant est le 903, ça concerne toujours « Tout l'monde dehors ». Le protocole mis en place n'a pas permis à toutes les associations initialement prévues de se produire dans le cadre de « Tout l'monde dehors », néanmoins, afin d'aider les associations

initialement engagées, la Ville prévoit d'attribuer des subventions de soutien. Pour le 7^e, ça concerne l'association Grävlingar qui avait prévu de faire un campement viking au Parc Gerland.

Est-ce que cela appelle des observations, des interventions ? Je vous soumetts aux voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 – 889 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant total de 103 500 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturelle) – FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) – et « Casino » - Approbation de convention

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On passe désormais au rapport 889. Toujours en culture. La Ville souhaite aider vingt-quatre structures s'inscrivant dans la droite lignée de la politique culturelle de Lyon pour partager exigence artistique et transmission au public, favorisant ainsi une approche diversifiée et soucieuse du partage des savoirs et des arts. Il y a trois structures qui concernent le 7^e.

- La première est Ambre Kahan pour la Compagnie Get Out qui présentera notamment un spectacle au Célestin cet automne et qui recevra la subvention de 2 000 €.
- La compagnie de danse cha cha qui reprend la gestion d'un studio de danse dans le 8^e. Subvention de 25 000 €.
- La compagnie de danse MF pour une subvention de 2 000 €.

Je propose de donner un avis favorable.

Pas d'observation, d'intervention ? Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 – 888 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 149 975 € à des structures de création et de diffusion artistiques - enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - approbation de convention d'application entre la VDL et diverses associations

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Toujours en culture, le rapport 888 sur les initiatives locales culturelles. La Ville a une ligne budgétaire intitulée Lieux culturels qui permet d'allouer des subventions d'équipement. La subvention peut notamment aider à mettre aux normes le matériel scénique et c'est le cas pour la subvention dans le 7^e arrondissement et pour la Compagnie Traversant 3 à laquelle la Ville propose d'allouer 4 000 € pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur, de caméras, d'un écran de projection et d'un ordinateur. Ce matériel servira à proposer notamment des ateliers d'initiation.

Est-ce que ce rapport amène des observations, des interventions ? Oui, je vous en prie, Monsieur GRABER.

M. GRABER : Une intervention très courte, Madame la Maire, tout d'abord pour m'excuser pour mon intervention de tout à l'heure, j'ai vérifié, effectivement la date du 06 octobre n'était pas annoncée. Je m'en excuse de vous avoir mis en défaut sur ce sujet.

Juste pour vous préciser que dans cette délibération, il est aussi question du théâtre de l'Uchronie qui est dans le 7^e, certes le siège est dans le 3^e, mais le théâtre est bien dans le 7^e et on ne peut que se féliciter que la Ville apporte son soutien pour ce théâtre qui a connu beaucoup de difficultés comme d'autres dans notre ville et dans notre arrondissement. Donc, merci pour cette subvention pour ces deux lieux dans notre arrondissement.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour vos deux points.

Je sou mets ce rapport aux voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 – 1144 - Appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 2 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On passe au rapport 1144 sur Appel à projets internationaux. La Ville et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux qui permet de soutenir grâce à des subventions de fonctionnement des actions menées par les acteurs locaux du territoire pour un montant total de 130 000 €. Pour le 7^e, nous avons différents partenariats internationaux. D'abord, Lyon-Haïti Partenariats pour renforcer l'accueil des étudiants haïtiens sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale. Apoyo Urbano, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, Concordia, SCD, Agir Ensembles pour les droits de l'homme et AFAC pour un projet d'insertion professionnelle auprès des jeunes Algériens.

Pardon, j'essaie d'aller un petit peu vite, mais tout est écrit dans la délibération.

Est-ce que ce rapport appelle des observations, des interventions ? Je le sou mets donc à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous en avons fini avec la partie culturelle. Nous allons passer à un rapport concernant la délégation au sport. Je laisse la parole à Monsieur FEKRANE pour le présenter.

16 – 1003 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association FACE Grand Lyon pour l'organisation de la 4e édition de la Course de la Diversité le 1er octobre 2020

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir, Madame la Maire, mesdames et messieurs, l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association FACE Grand Lyon pour l'organisation de la 4^e édition de la Course de la Diversité le 09 octobre et non pas le 1^{er} octobre comme il est indiqué dans le projet de délibération. La Course de la Diversité est un événement organisé par FACE Grand Lyon et accompagné par l'Omnisport de la fédération et la Fédération française du Sport d'Entreprise. Cette association, ça va être la 4^e et par exemple la dernière édition, il y avait 403 participants. Cet événement permet une cohésion sociale entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, et l'événement se porte sur deux courses. Une course de 3 kilomètres et une course de 6 kilomètres. Soit en marche soit en course. Les participants, tout simplement, dès qu'ils finissent, ils vont se présenter au niveau des entreprises et ça permet d'avoir un contact. L'année dernière par exemple, il y a eu une vingtaine de recrutements dans les entreprises qui ont participé à l'événement.

Je valide la proposition.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Il s'agit donc d'une subvention de 5 000 € à l'association qui organise la manifestation. Est-ce que ce rapport appelle des remarques ou des interventions ? Oui, je vous en prie, Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE : J'ai une question. Est-ce que c'est la première édition de cette manifestation ? 4^e, pardon. Décidément, c'est le Covid, ça.

M. FEKRANE : Avec le masque, j'ai du mal. Ça va être la 4^e édition. L'année dernière, c'était au Parc de Gerland.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, nous allons pouvoir passer à Monsieur MONOT. Vous avez trois rapports concernant votre délégation. Je vous laisse la parole pour le rapport 1048.

17 – 1048 - Projet de prolongation de la vidéo verbalisation sur plusieurs voies de la Presqu'île et de ses abords

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Merci, Madame la Maire, le rapport 1048 porte sur un projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéo verbalisation sur plusieurs voies de la Presqu'île et de ses abords. En septembre 2019, le conseil municipal de Lyon a voté une expérimentation de la vidéo verbalisation pendant une année sur plusieurs voies de la Presqu'île. Depuis, près de 1 500 verbalisations ont été effectuées pour des infractions à la conduite de véhicules ou pour des infractions au stationnement. Contribuant ainsi à la diminution du nombre d'infractions impunies en appui des dispositifs humains mis en place. Il est proposé aujourd'hui de prolonger cette expérimentation jusqu'au 31 janvier 2021 et de l'étendre à de nouvelles rues afin de lutter contre ces infractions et assurer la sécurité et la tranquillité publique des Lyonnais et des Lyonnaises. Le 7^e arrondissement est concerné par ce projet de délibération qui étendrait la vidéo verbalisation au pont de la Guillotière.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Je crois que sur ce rapport, j'ai une demande de parole de Monsieur BOSETTI, je vous en prie.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire, j'ai juste une explication de vote. Les élu.e.s de Lyon en Commun, de Place publique et du Parti communiste s'abstiendront sur cette délibération tout en réaffirmant notre attachement au principe de sécurité publique qui demeure à nos yeux un droit fondamental de nos concitoyen.ne.s. Le marché de la vidéo surveillance, car c'est aussi de cela qu'il s'agit, engage pour nos collectivités des millions d'euros d'investissement annuels de coûts de maintenance et de coûts de personnels avec des résultats aléatoires qui font encore débat. C'est autant de budgets que nous souhaiterions pouvoir allouer au service public du quotidien, et notamment à la création de postes au sein de notre police municipale pour assurer des missions d'îlotage au plus près des habitant.e.s. Nous avons commencé dès cette rentrée dans le 7^e arrondissement à piétonniser des abords d'école, poursuivons nos efforts en faveur d'une ville apaisée avec un schéma directeur de circulation qui intègre une vitesse réduite, une augmentation du nombre de zone piétonne et de rencontre. Merci pour votre attention.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. J'ai encore des demandes de parole de M. SÉCHERESSE, puis Monsieur GRABER. Je vous en prie, Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE : Lors de la dernière séance du conseil municipal, nous avons examiné sous proposition de l'adjoint la mise en place de la vidéo verbalisation dans le secteur du Bas des pentes et je m'en étais félicité, je trouvais que c'était une excellente initiative. Et j'avais remarqué que nous apportions nos voix à cette majorité, nous en étions très fiers et que manifestement il y avait quelques difficultés à trouver une unanimité pour le maire. Je remarque que pour le dossier qui nous concerne cette fois-ci, c'est la réédition de ce genre de choses et personnellement, je m'interroge sur des votes qui consistent à s'abstenir sur la vidéo verbalisation alors que les mêmes vont voter contre les images de vidéo que nous détenons et qui sont utilisées pour la vidéo verbalisation. Donc, il faudra bien tirer au clair, monsieur, je vous le dis, dans la mesure où l'on ne peut pas rester dans cette espèce de flou artistique, osez voter contre, allez-y, soyez courageux et au moins, les choses seront plus claires pour les Lyonnais. En ce qui concerne la vidéo verbalisation, je vous rappelle que nous avons dans un premier temps couvert le secteur de la Presqu'île, donc c'est le dossier dont nous parlons aujourd'hui, et même si ça ne concerne pas directement le 7^e arrondissement, il était question aussi de manière transitoire de faire en sorte que nos agent.e.s et aussi la sécurité privée puissent travailler, je le rappelle, jusqu'à 3 h 30/4 h 00 du matin, mais que l'avenir, c'était de pouvoir mettre un certain nombre de bornes. Et nous avons demandé à deux reprises à la Métropole d'aller dans ce sens, donc je poserai la question au conseil municipal de savoir où nous en sommes de ce dossier pour l'indiquer en temps utiles.

Deuxième chose, le secteur de la Guillotière a fait l'objet également d'un dossier qui avait été voté en conseil municipal sur la mise en place de vidéo verbalisation comme nous le faisons d'habitude, c'est-à-dire un secteur et nous pouvons ensuite changer les rues, puisque c'est le quartier qui est pris en compte. Libre à l'adjoint ensuite de pouvoir modifier un certain nombre de choses sans nécessairement repasser devant le conseil municipal. Donc, je vous le dis tout de suite, vous pouvez toujours préparer vos abstentions pour ce dossier qui arrivera, mais moi, je vous invite à voter contre. Et il y aura la même chose, et là, ça ne concerne plus notre arrondissement, mais le 2^e arrondissement, puisqu'il s'agit de la rue Victor Hugo.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur GRABER.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint, ce rapport sur l'extension des zones de verbalisation et le prolongement de cette expérimentation est l'occasion de nous interroger sur cet outil dans le 7^e arrondissement, ça vient déjà d'être débattu. Les collectifs d'habitant.e.s que vous avez rencontrés cet été sont particulièrement demandeurs de la mise en œuvre de ces dispositifs qui font désormais la preuve. Toutefois, nous pouvons lire dans les comptes-rendus de vos rencontres avec ces collectifs - ces comptes-rendus étant disponibles de façon publique sur internet - que si vous plébiscitez la vidéo protection pour orienter les patrouilles de police sur le terrain ou pour rechercher les faits et les contrevenants en cas de dépôt de plainte, il est dit dans ces comptes-rendus que les personnes qui étaient des élu.e.s de votre majorité, étaient présent.e.s à ces rendez-vous, ne seraient pas favorables à cet outil et à son développement dans notre arrondissement. Au vu de ce que je viens d'entendre, est-ce que vous pouvez nous préciser, si ce n'est aujourd'hui, mais au moins dans les semaines qui viennent, quelle est votre position en la matière et quelles réponses plus largement seront apportées à ces questions auprès des collectifs d'habitant.e.s qui sont demandeurs. Je vous remercie pour votre réponse et je voterai bien évidemment cette délibération.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je vais laisser Monsieur CHIHI répondre de manière brève et j'ai bien noté, Monsieur SÉCHERESSE, à nouveau ce débat en conseil municipal.

M. CHIHI : Madame la Maire, mesdames et messieurs, simplement, à propos du compte-rendu auquel vous faites référence, j'en ai connaissance malheureusement. Même si les intentions étaient louables derrière la volonté de partager ces informations, ce compte-rendu était imprécis, même inexact. C'est moi qui ai parlé de cette question de la vidéo surveillance et je tiens à préciser le propos qui n'était pas celui qui a été rapporté dans le compte-rendu. Le

propos dit dans le compte-rendu que nous n'étions pas favorables à la vidéo surveillance pour les quartiers du 7^e arrondissement. Ce que j'ai en réalité dit, c'est que nous ne devons pas compter sur la vidéo surveillance pour ramener l'apaisement dans nos rues, que nous devons compter simplement sur la reconstruction du lien entre les habitant.e.s pour avoir une vision de l'apaisement à long terme. En aucun cas je n'ai dit qu'il était question pour moi de nous priver de cet outil-là, donc je tenais à éclaircir ce point.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je soumetts ce rapport à vos voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

(Abstentions : Laurent Bosetti, Barthélémy Chenaux, Aurélie Gries, Yacine Fekrane, Boris Miachon Debard, Caroline Ramirez, Eugénie Wiber)

Mme LA MAIRE : Rapport suivant, Monsieur MONOT, 1037.

18 – 1037 - Approbation de la convention consentie par le service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) au profit de la Ville de Lyon, relative à la mise à disposition de quatre emplacements de stationnement dans l'enceinte de la caserne de pompiers Lyon-Rochat

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Le rapport 1037 concerne une convention consentie par le SDMIS au profit de la Ville de Lyon relative à la mise à disposition de quatre emplacements de stationnement dans l'enceinte de la caserne de pompiers Lyon-Rochat. Ce projet de délibération prévoit une mise à disposition par le service départemental métropolitain d'incendie et de secours de quatre emplacements de stationnement dans la cour de la caserne de pompiers située au 3 rue de la Madeleine, au profit de la police municipale. Cette convention d'occupation à titre gratuit d'une durée d'une année sera reconduite tacitement par période de 1 an.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que ce rapport appelle des interventions, observations ? Je le soumetts donc à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT, pour le dernier rapport vous concernant, le 874.

19 - 874 - Adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la ZFE de la Métropole

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Ce rapport concerne l'adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la zone à faible émission de la Métropole de Lyon. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en place de cette ZFE par la Métropole prévoyant pour certains véhicules utilitaires et poids lourds des restrictions de circulation, des interdictions de circulation. Un arrêté municipal interdisant à ces mêmes véhicules le stationnement sur le territoire de la Ville de Lyon. Il convient de permettre le remboursement au prorata temporis des droits de stationnement.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des observations, des interventions ? Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais aux rapports ayant trait à l'urbanisme et je donne la parole à Monsieur MIACHON DEBARD pour le rapport n° 201.

20 – 201 - Adaptation de l'opération n° 60021847 « accessibilité - travaux et équipement » et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 20020

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Je vous remercie. Bonsoir à tous. Depuis 2015, le conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet accessibilité. Projet qui comme le porte son nom, d'accessibilité du patrimoine public aux personnes en situation de handicap. Au regard de son patrimoine qui est pour le moins complexe et important, composé de pas moins de 700 établissements recevant du public, la Ville de Lyon bénéficie d'un délai de 9 ans pour réaliser les mises en accessibilité. Ce délai se terminant en 2024.

La progression de ce plan vient aujourd'hui nous concerner, plus particulièrement sur le bâtiment des Bains douches Benjamin Delessert dans le quartier de Gerland, au sud de l'arrondissement. Mais également trois groupes scolaires dans le 5^e arrondissement, un théâtre dans le 9^e et une crèche dans le 8^e. Le montant total de l'enveloppe pour ces travaux a été réévalué à plus 800 000 € pour atteindre la somme de 5 135 000 €.

Je vous propose d'apporter un avis positif à cette augmentation d'enveloppe nécessaire à la mise en accessibilité de ces bâtiments.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des observations, des interventions ? Monsieur GRABER, je vous en prie.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint, vous me permettez de faire une toute petite digression, mais bien évidemment je voterai ce rapport qui est extrêmement important.

Ce rapport est l'occasion pour moi de vous interroger sur deux opérations d'aménagement et d'urbanisme importantes pour notre arrondissement et qui sont aujourd'hui arrêtées. Je parle de la Grande rue de la Guillotière et de la Place des Pavillons. Pour mémoire, les marchés de travaux étaient passés et ceux-ci devaient démarrer cet été. Une station Vélo'V est toujours en attente Grande rue de la Guillotière après avoir été installée puis neutralisée. Les enrobés ont également été refaits sur cette rue, ce qui génère des coûts supplémentaires. Enfin, ces opérations avaient donné lieu à des concertations importantes avec les conseils de quartier, les comités d'inter locaux, les associations de commerçant.e.s ; des réunions publiques de restitution et d'information d'un calendrier de lancement de travaux pour cet été avaient même eu lieu en début d'année. À ce jour, en dehors d'un article de presse sur la Grande rue de la Guillotière, aucune information n'a été donnée, ce qui n'est évidemment pas de nature à rassurer les habitant.e.s, ni de permettre aux commerçant.e.s impacté.e.s par ces travaux de s'organiser alors que l'année 2020 est déjà une année très compliquée pour eux.

Pouvez-vous nous préciser, si vous avez des informations, si ces projets verront rapidement leur démarrage et si l'information sera donnée aux personnes impactées. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, je vais laisser la parole à Monsieur MIACHON DEBARD sur la Place des Pavillons et à Monsieur MONOT sur la Grande rue de la Guillotière et je compléterai au besoin. Je vous laisse la parole, Monsieur MIACHON DEBARD.

M. MIACHON DEBARD : Concernant le projet de réaménagement de la Place des Pavillons, nous avons souhaité réinterroger le projet engagé, notamment pour renforcer l'aspect cœur de village nécessaire au sud de Gerland. D'avoir une vraie vie qui se développe à partir de ce quartier-là et qui ne soit pas inlassablement sous perfusion du centre-ville central de Lyon. Les

orientations des réflexions que l'on porte nécessitent de la part des services du temps pour la réappropriation de ces nouveaux éléments, de plancher sur de nouveaux plans et de prendre en considération toutes ces nouvelles réflexions pour savoir la faisabilité ou non des nouvelles orientations. Cela s'articule principalement sur le fait d'avoir une place centrale autour du pavillon, pour ceux qui visualisent, nous avons trois pavillons à cet endroit-là, et notamment une sorte de parking qui fait le tour du premier pavillon et qui aujourd'hui laisse une place très importante à la voiture. L'idée était bien sûr de faire reculer ce stationnement à cet endroit-là afin d'y aménager une vraie place avec notamment une vocation d'accueil d'un marché d'artisanat d'une certaine qualité et qui viendrait compléter les marchés existants du quartier. Mais également de développer la zone de rencontre sur l'ensemble de la rue Mérieux, au nord et au sud de la Place des Pavillons en faisant encore une fois reculer le stationnement au bénéfice d'un espace apaisé et qui ait une vraie vocation de centre-ville. La question des commerces est bien sûr plus qu'importante et de nombreux rapports ont été faits avec les commerçant.e.s de cette zone et encore une fois, je crois qu'on n'en finit pas de remercier Monsieur ESCARAVAGE pour le temps nécessaire et pris pour rencontrer toutes ces personnes. Il a bien sûr été dit qu'il n'est pas question que ces aménagements viennent rajouter une problématique aux commerçant.e.s dans la reconstruction de leur trésorerie à la sortie d'une période de Covid. Il n'était pas question aujourd'hui de casser les stationnements devant chez eux et notamment limiter le temps d'utilisation des terrasses. Ces aménagements démarreront à la suite des autorisations temporaires d'occupation pour les terrasses des commerces. Voilà pour la Place des Pavillons. Si d'autres questions émergent ou si j'ai oublié des choses, n'hésitez pas.

Mme LA MAIRE : Merci. J'ajoute que la Métropole travaille sur le projet Pavillons, Allée de Fontenay et les travaux concernant l'Allée de Fontenay vont démarrer comme c'était prévu en septembre. Et pour la Place des Pavillons, une réunion publique d'information va avoir lieu fin septembre. Je n'ai pas la date en tête, mais elle n'est pas calée, je pourrais vous la donner en fin de conseil, Monsieur GRABER. La difficulté pour cette réunion publique, c'est de trouver un lieu, puisque la dernière avait eu lieu dans le pavillon nord, mais avec les normes Covid, je crois qu'il peut accueillir 20 personnes, ce qui nous paraît un petit peu léger. Mais le projet, je ne vais pas dire « nouveau » projet, parce que c'est le projet amélioré ou avec quelques nouveaux aménagements. Nous avons aussi repensé la place de la nature dans cette Place où il y avait des projets de pavés engazonnés à la place de la pleine terre actuelle, on a plutôt demandé à garder la pleine terre actuelle. Mais tout ça sera présenté à la fin du mois aux riverain.e.s et aux commerçant.e.s si l'on trouve une salle d'ici là. Sinon, ça sera peut-être un peu plus excentré de la Place des Pavillons. Je laisse la parole à Monsieur MONOT sur la Grande rue de la Guillotière.

M. MONOT : Merci. Monsieur GRABER, vous avez raison, la Métropole de Lyon en accord avec la majorité du 7^e arrondissement a effectivement stoppé cet été les travaux qui devaient s'engager sur la Grande rue de la Guillotière, entre la rue Rachais et le Boulevard des Tchécoslovaques. Ce projet présenté, c'est vrai, en conseil de quartiers il y a déjà plusieurs années - et j'y étais moi-même associé donc je me souviens aussi de certains des regrets des membres du conseil - n'a jamais été mis en œuvre sous la mandature précédente. Il prévoit de réaménager les espaces publics de ces tronçons en mettant aux normes certains trottoirs et en créant une bande cyclable à double sens permettant la continuité cyclable entre le 8^e arrondissement avec l'Avenue des Frères Lumières et le 7^e arrondissement jusqu'à la Place Gabriel-Péri. Malheureusement, nous avons constaté cet été en étudiant les plans que l'aménagement prévu afin de conserver les deux voies actuellement dédiées à l'automobile entre la rue Garibaldi et le Boulevard des Tchécoslovaques allait parfois jusqu'à rogner l'espace alloué aux piétons pour pouvoir créer ces aménagements cyclables. Eux-mêmes inconfortables et étroits au vu de l'explosion du trafic cycliste dans notre ville, surtout depuis le déconfinement. Nous avons été élu.e.s sur un programme donnant la priorité aux modes actifs non polluants, non bruyants, bénéfiques en termes de santé publique, conserver ces deux voies de circulation sur ce tronçon alors que le début de la Grande rue de la Guillotière

n'en a qu'une, ainsi que l'Avenue des Frères Lumières dans la continuité était pour nous un mauvais choix. La rue Garibaldi sera elle aussi requalifiée avec la troisième tranche jusqu'à l'Avenue Berthelot, et le trafic automobile diminuera là aussi. Il nous faut penser la ville pour les 20 ans à venir et non pas pour les 20 ans passés en ne regardant que des études de flux déjà obsolètes au vu des modifications des habitudes de déplacement des Lyonnais et des Lyonnaises et de l'urgence climatique et environnementale. Nous avons demandé au service métropolitain un plan alternatif donnant toute leur place aux piétons et aux cyclistes et en ne conservant qu'une voie automobile sur l'intégralité de la Grande rue de la Guillotière.

Je vous tiendrai naturellement au courant de l'avancée du projet que j'espère le plus rapide possible. En attendant, cette rue sera traitée par le principe de l'urbanisme tactique comme on a pu le voir sur plusieurs rues de Lyon et de la Métropole depuis le déconfinement afin de résorber la discontinuité cyclable au plus vite et améliorer les solutions de mobilité des riverains.e.s. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Je crois que Monsieur MIACHON DEBARD vous aviez un complément et après on passe au vote.

M. MIACHON DEBARD : Merci. Je voulais saisir l'occasion puisque vous interrogez sur les projets d'urbanisme qui se sont arrêtés. Effectivement, c'est la bonne occasion d'exprimer publiquement, parce que la tête dans le guidon et l'ensemble des dossiers reçus, nous n'avons peut-être pas assez bien communiqué sur les éléments. Chose à travailler sur le plus long terme. Certains auront remarqué l'arrêt de l'aménagement de la Place Salomon Reinach au pied de Citroën qui effectivement actuellement fait un trou. Nous avons interrogé, ce projet est arrêté d'urgence juste avant que les arbres soient abattus pour pouvoir réinterroger avec les services compétents et entre autres les Bâtiments de France que j'ai encore rencontrés ce matin pour réévaluer le rapport entre le minéral et le végétal. L'idée étant bien sûr de saisir chaque occasion de petits réaménagements, même si ce ne sont pas des très grandes places pour recréer des puits de verdure, des zones de rafraîchissement et des zones qui soient agréables à vivre dans ces quartiers-là.

Mme LA MAIRE : Merci. Je soumetts donc le rapport sur l'accessibilité des Bains douches, je le rappelle, aux voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur MIACHON DEBARD, vous avez la parole pour le 183.

21 – 183 - Signature de la convention relative à la gestion du centre funéraire sis 177 avenue Berthelot Lyon 7 suite à la mise à disposition des biens immobiliers par la VDL au syndicat intercommunal pompes funèbres intercommunales de l'agglomération et à leur gestion par le pôle funéraire

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : La question de la gestion du centre funéraire, 177 avenue Berthelot dans le 7^e arrondissement. Au 1^{er} janvier 2006 sont créées les pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise. La ville leur transfère dans la foulée un patrimoine immobilier nécessaire à leur activité dont le centre funéraire du 177 avenue Berthelot dans notre arrondissement. Ce centre comprend le bâtiment à usage de logement et d'habitation, un funérarium, des garages et deux bâtiments d'atelier. Par ailleurs, il faut savoir que la direction des cimetières de la Ville de Lyon occupait des locaux dans le même funérarium. Les besoins tant des pompes funèbres intercommunales que des services de la Ville ont évolué tout naturellement et ces deux entités ont souhaité revoir la répartition des espaces sur le site du centre funéraire. D'un commun accord, il a été décidé que le centre funéraire serait désormais divisé en deux volumes, le premier volume occupé par les services

de la Ville de Lyon comprend les locaux du niveau -1, 0 et +1 du bâtiment du funérarium. Le volume considéré 2 occupé par les pompes funèbres intercommunales comprend une partie du bâtiment 1, ce qu'il en reste et la totalité des autres bâtiments cités auparavant.

Cette répartition a fait l'objet, bien sûr, d'un avenant au procès-verbal initial de mise à disposition des biens et il faut savoir que le bâtiment de volume 2 fait l'objet d'une délégation de la part des pompes funèbres intercommunales au service des pompes funèbres publiques. Vous ne m'en voudrez pas, le sujet n'était pas... Mais il faut l'aborder, c'est une question de service public et d'assurance pour tous nos concitoyen.ne.s d'avoir un traitement, quel que soit le revenu sur une question qui nous touche et qui est celle du décès.

Enfin, même si c'est un petit peu long, les services des pompes funèbres intercommunales, les pompes funèbres publiques et de la Ville Lyon se sont rapprochées et ont précisé les responsabilités, les obligations de chacun sur la gestion technique et l'entretien du site du centre funéraire.

Il est ici question d'approuver cette nouvelle organisation de gestion entre ces différents acteurs. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette présentation très complète. Je crois que Monsieur BOSETTI et Madame HENOCQUE vous ne participez pas au vote, c'est cela ?

M. BOSETTI : Oui, c'est ça, on ne prendra pas part au vote, parce qu'on est membre du conseil syndical avec Madame HENOCQUE.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(Laurent BOSETTI et Audrey HENOCQUE ne participent pas au vote)

Mme LA MAIRE : Monsieur MIACHON DEBARD pour le n° 136.

22 – 136 - Acquisition par la VDL auprès de la SAS SADLM des parcelles BV 45 et BV 46 situées 135,137, 155, 163 rue de Gerland et 44 boulevard de l'Artillerie à Lyon 7 en vue de la création d'un jardin public et d'un espace public

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Il est ici sujet d'un PUP, un Projet Urbain Partenarial. Le Projet Urbain Partenarial est un des outils qui permet de passer une convention entre la collectivité et les aménageurs privés afin que ces derniers participent financièrement à la réalisation d'infrastructures publiques induites par les nouvelles constructions des aménageurs. En d'autres termes, on construit du logement, le logement implique une augmentation de population. Cette augmentation de population implique la construction de nouvelles infrastructures publiques de type école. Le PUB nous permet de faire participer financièrement les promoteurs et autres dans le financement de ces nouvelles classes nécessaires à cette nouvelle population.

Je vais demander à ce que l'on ait une carte pour essayer de voir sur quoi l'on parle. Une rapide présentation du projet qui va intéresser ces prochains temps : le PUB Ginkgo de son nom est composé de deux morceaux. Une partie à l'ouest, pour localiser : au sud de Gerland, juste au-dessus de Fagor-Brandt. Partie ouest, il accueillera 644 logements dont 30 % en critères sociaux. Plus ou moins 1 millier de m² de rez-de-chaussée sera dédié aux commerces et aux activités diverses. Il accueillera également dans cette partie ouest un établissement d'accueil de jeunes enfants à hauteur de 30 berceaux. L'emprise que vous voyez ici qui est grosso modo carrée est séparée en deux par une allée, l'Allée de Gerland, un tronçon sera réalisé par les services du Grand Lyon. Une voie qui a vocation à créer à la fois une frontière et un apaisement végétalisé entre cette partie d'habitation et la partie que l'on va retrouver à l'est et qui, elle, est consacrée à de l'activité professionnelle, notamment dans sa partie nord

à l'accueil d'un magasin de grossistes professionnels que l'on connaît, l'enseigne Métro. Et au sud, la réalisation de bureaux où viendront s'installer à terme les services ENEDIS.

Ce projet d'aménagement comporte également deux squares végétalisés qui devront être aménagés par la métropole sur des surfaces de 1 000 et 500 m², c'est le sujet de cette délibération et donc de l'acquisition auprès de la société d'aménagement du domaine de la Mouche. Effectivement, on les voit bien ici, les deux squares, ce sont ces deux zones vertes, 1 000 étant celle du sud et 500, au nord. Ce projet d'acquisition auprès de la société d'aménagement du domaine de la Mouche, de ces deux parcelles pour un montant toutes taxes comprises de 132 930 € plus frais de notaire. Il est précisé que ces terrains sont cédés libres de toute pollution et à un montant conforme aux avis de France Domaine.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que cela appelle des observations ou des interventions ? Je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur DEBARD pour le dernier rapport vous concernant, le 130.

23 – 130 - Lyon 7 - déclassement rétroactif des anciennes parcelles cadastrées CD 116 et CD 118 devenues pour partie les parcelles CD 141 et CD 143 situées 321 avenue Jean Jaurès angle avenue Tony Garnier Lyon 7

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Alors, là, on est dans une délibération de régularisation très administrative. Cependant, fin des années 70, la Ville de Lyon met à disposition de la communauté urbaine, qui deviendra par la suite la Métropole que l'on connaît aujourd'hui, des terrains de l'ancienne gare de Lyon Guillotière dans le quartier de Gerland. L'idée étant de donner accès aux grands abattoirs de Gerland à une voie ferroviaire pour accompagner leur développement. En 1977, les abattoirs ferment, la Ville reprend la gestion des terrains et la met à disposition de la SNCF. Huit années plus tard, la Ville de Lyon lance le grand projet d'aménagement du parc scientifique Tony Garnier dédié comme son nom l'indique à la recherche scientifique. Et pour ce faire, elle récupère les parcelles qui nous intéressent ici et les libèrent de leurs rails. En 1987, la Ville cède de nouveau nos parcelles connues sous le nom de CD116 et CD118 à la communauté urbaine avec laquelle elles vont connaître différentes mutations immobilières et du cadastre pour revenir aujourd'hui sous le nom de CD141 et CD143. Propriété depuis 2019 maintenant d'un groupe privé spécialisé dans l'immobilier tertiaire. Or, il est porté aujourd'hui à notre connaissance que ces parcelles, bien qu'ayant été cédées en toute conformité en 1987, n'ont jamais fait l'objet d'un déclassement du domaine public. En d'autres termes, elles ne sont pas retirées de la liste du patrimoine appartenant à la Ville. Il est donc ici question d'émettre un avis permettant d'autoriser le déclassement rétroactif de ces parcelles conformément à l'article 12 de l'ordonnance du 19 avril 2017 dont je vais vous faire la grâce de la lecture. Une régularisation très administrative, mais qui aura au moins l'intérêt de nous rappeler l'histoire et l'âme industrielle de Gerland.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette belle histoire des parcelles cadastrées. Est-ce que cela appelle des observations, des interventions ? Je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, nous allons passer à la dernière délibération concernant les délibérations qui vont passer au conseil municipal.

24 – Dotation aux arrondissements pour l'année 2021

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est une délibération qui est arrivée tardivement vendredi, elle concerne la dotation aux arrondissements pour l'année 2021. En réalité, compte tenu du report du second tour des élections municipales et de la crise sanitaire, il avait été demandé par la Ville de Lyon et donc par Madame HENOCQUE ici présente, comme la Ville de Paris et la Ville de Marseille, au gouvernement, un délai pour pouvoir voter ces dotations aux arrondissements. On doit normalement les voter avant le 1^{er} novembre et l'on avait demandé un délai pour le 1^{er} janvier 2021. En l'occurrence, nous n'avons pas encore reçu la réponse du gouvernement sur cette question et dans le doute, on est obligé de faire passer par ce conseil municipal-là les dotations aux arrondissements. Ceci dit, il pourra être procédé à des modifications par la suite, mais donc nous reconduisons les mêmes modalités de répartition que l'année dernière.

Est-ce que cela appelle des observations ou des interventions ? Je vous en prie, Monsieur GEOURJON. Peut-être que vous pouvez prendre le micro de vos voisins ?

M. GEOURJON : Ça marche, merci. Juste un très rapide commentaire comme je le faisais les autres années pour regretter la faiblesse des budgets qui sont alloués à l'arrondissement. Aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et effectivement, je pense que c'est quelque chose sur lequel il faut que l'on progresse, aussi bien à Lyon qu'à Paris ou à Marseille. Même si à Paris il y a déjà des budgets qui sont plus conséquents et qui sont attribués aux arrondissements pour que les arrondissements aient effectivement un minimum de moyens pour répondre aux problématiques et aux enjeux du quotidien et de proximité des habitants.e.s. Donc, je pense que là-dessus, je regrette encore la faiblesse de ces montants et j'espère que les choses pourront évoluer.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GEOURJON, je partage votre constat et je pense que nous le partageons tous. Déjà, pour vous dire que cet après-midi a eu lieu la première conférence des maires d'arrondissement qu'avait annoncé Grégory DOUCET et qui donc a eu lieu. Les maires d'arrondissement échangent notamment sur la question du transfert des équipements de proximité et aussi des budgets et des moyens alloués aux arrondissements, donc ces discussions sont déjà engagées. Et concernant le budget 2021, Madame HENOCQUE a pu annoncer à tous les maires d'arrondissement que la dotation d'animation pourrait être augmentée si les arrondissements proposent des sujets ou des projets de démocratie locale et démocratie participative, notamment en lien avec les budgets participatifs qui vont être gérés au sein des arrondissements. Et donc les budgets participatifs concernent 5 % du montant total de l'investissement pour la Ville de Lyon qui sera ensuite remis dans les mains des citoyens.e.s et nous aurons une dotation d'animation supplémentaire en arrondissement pour pouvoir gérer tout ça. Aujourd'hui, on reconduit, parce qu'on est un peu contraint, néanmoins, les ambitions, les orientations sont bien là et vont dans le sens de ce que vous venez d'exprimer.

Je sou mets ce rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va passer aux délibérations qui concernent plus spécifiquement le 7e arrondissement. J'avais prévu de vous dire quelques mots d'actualité sur notre action dans le 7e arrondissement, je vais faire court, parce que l'on a déjà eu un certain nombre de débats, donc je vous passe la rentrée scolaire, nous avons eu l'occasion d'en discuter à l'occasion de la présentation des rapports de Madame LECLUSE.

Un petit retour sur le forum des associations qui a donc eu lieu le dimanche 06 septembre sur l'esplanade du Parc Blandan. Il s'est bien passé, nous avons reçu 115 associations sur ce

forum. Le lieu nous a paru adapté, nous avons donc proposé aux associations un questionnaire d'évaluation sur le forum. Nous allons le dépouiller et pouvoir nous améliorer pour la prochaine édition.

Puisque l'on parle de démocratie locale, vous l'avez peut-être vu dans la presse, on innove aussi ce soir, on a permis aux enfants des personnes du public de pouvoir venir. Dans la salle Villon, nous avons les services d'une baby-sitter pour garder les enfants du public, l'idée est que les parents puissent participer à la vie locale et donc ça commence par venir assister au conseil d'arrondissement et pouvoir faire garder ses enfants. L'idée pour nous est de reproduire ce dispositif pour toutes les réunions publiques ou toutes les réunions de concertation pour que l'on puisse toucher un maximum de monde puisque ces réunions publiques et de concertation ont souvent lieu en début de soirée et l'on sait tous que ce n'est pas l'heure idéale pour les parents. Je trouvais ça important de vous en informer.

Toujours au titre de la démocratie locale, c'est peut-être un peu plus anecdotique, mais on nous a demandé de proposer des citoyens et des citoyennes pour la commission communale des impôts directs. On devait fournir deux titulaires et deux suppléant.e.s pour le 7e arrondissement. Nous n'avons pas voulu faire de choix arbitraire pour ces personnes-là, donc nous avons fait un appel à candidatures parmi les membres des trois conseils de quartier et nous avons procédé à un tirage au sort sur notre stand au forum des associations et avons transmis les noms à Madame HENOCQUE.

Toujours dans le cadre de la démocratie locale, vous le savez, le 7e arrondissement doit mettre en place une commission sur les listes électorales, nous ne la votons pas ce soir, je ne sais pas exactement pourquoi on ne la vote pas, mais les membres ont été désignés. Il y a trois membres de la majorité, il s'agit de Sylvie TOMIC, Eugénie WIBER et Sophie PECOURT, et pour la minorité ou l'opposition, je ne sais pas du tout comment vous souhaitez vous appeler, ça sera Madame Emilie DESRIEUX. C'est une commission 100 % féminine qui se réunira une fois par an sur les listes électorales.

Voilà pour les quelques annonces concernant le 7e arrondissement, et puis, Monsieur MONOT l'a évoqué, nous allons continuer sur la piétonnisation des écoles et nous espérons pouvoir vous en annoncer bientôt et notamment au sud de l'arrondissement.

On va passer aux délibérations spécifiques à la mairie du 7e arrondissement. La première est la n° 25.

25 - Délégation du conseil d'arrondissement à la mairie du 7e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est la délégation pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée. Afin de faciliter l'application de ces dispositions, je vous propose de me donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de fourniture et de service pouvant être passés sous forme de marchés à procédure adaptée dans les matières déléguées. On avait voté la création des marchés à procédure adaptée lors du précédent conseil d'arrondissement et je devrai évidemment vous rendre compte des décisions prises dans ce cadre lors des conseils d'arrondissement.

Est-ce que cela appelle des observations, des interventions ? Je sou mets le rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - Décision Modificative n° 1 – Exercice 2020 (intéressement sur le montant de la location des salles)

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : La deuxième délibération concernant notre arrondissement est la n° 26, c'est une décision modificative. Dans cette séance du 30 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé l'affectation des crédits prévus en complément du budget primitif sur l'exercice 2020 en cours. Dans les crédits complémentaires, un intéressement de 30 % sur le montant des locations de salle perçu au titre de l'année précédente par la Ville de Lyon est reversé chaque année à l'état spécial d'arrondissement. On parle là de l'année 2019 et les salles associatives transférées du 7^e arrondissement ont rapporté en recette 22 702 € et nous parlons d'un intéressement de 6 811 € qui sera réaffecté sur l'état spécial du 7^e arrondissement 2020, sur le programme ASSO, aide aux associations.

Est-ce que cela appelle des prises de parole, des interventions ? Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - Composition des conseils d'école - Désignation des représentants du conseil d'arrondissement

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : La délibération n° 27 concerne la composition des conseils d'école. On parle des écoles publiques de l'arrondissement. Je vous propose de nommer à chaque fois une titulaire qui est une titulaire unique, qui est Florence LECLUSE et qui est adjointe à l'éducation et à l'enfance, et de nommer aussi des suppléant.e.s pour l'arrondissement. On a Bénédicte PASIECZNIK pour un certain nombre d'écoles qui concernent Gerland puisque c'est notre déléguée territoriale de Gerland ; Clément ESCARAVAGE pour les écoles qui sont la Guillotière puisqu'il est notre délégué territorial Guillotière ; et Maxence GALLICE, exactement pour la même configuration sur le quartier de Jean Macé ; nous avons également Eugénie WIBER qui sera suppléante sur l'école Gilbert Dru puisqu'Eugénie est déléguée à l'arrondissement à hauteur d'enfants. Et puis, Monsieur GRABER, vous avez souhaité être suppléant au groupe scolaire Daubié, donc vous serez suppléant au groupe scolaire Daubié.

Est-ce que cette répartition amène des interrogations, des questions, des interventions ? Je la soumetts donc à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le prochain rapport concerne la création de la commission pour le nouveau règlement intérieur et je cède la parole à Monsieur VOITURIER.

28 – Création d'une commission pour l'élaboration du nouveau règlement intérieur du conseil d'arrondissement

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci. Le Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. L'idée est donc de créer une commission ad hoc pour l'élaborer et adopter ce nouveau règlement intérieur à la séance du conseil d'arrondissement de décembre. Ça permettra d'aborder des conseils de démocratie et de transparence de la vie publique. Cette commission sera composée bien évidemment de manière à associer les différentes sensibilités politiques et viser la parité. Les volontaires qui se sont proposé.e.s sont Loïc GRABER, Christophe GEOURJON, Boris MIACHON DEBARD, Laurent BOSETTI, Clément ESCARAVAGE, Eugénie WIVBER, Caroline RAMIREZ, Bénédicte PASIECZNIK, Fanny DUBOT et moi-même. L'idée est que si

vous adoptez ce rapport, je vous propose puisque la maire m'a confié la présidence de cette commission de vous consulter sur deux dates dans les prochains jours de manière à nous réunir assez rapidement.
Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce que cela appelle des observations, des interventions ? Je vous soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous en avons donc fini des délibérations. On va passer aux vœux. Deux vœux ont été déposés. Le premier vœu concerne le développement de la 5G. C'est un vœu déposé par la majorité et qui est porté par Madame Maxence GALLICE. Je vous laisse donc la parole.

Vœu déposé par la majorité du conseil d'arrondissement et présenté par Maxence GALLICE

Mme GALLICE : Merci, Madame la Maire, concernant la mise en place des infrastructures liées à la 5G, d'après les précédents accords pour l'environnement qui posent les principes d'une politique énergétique qui doit favoriser une économie à la fois sobre, efficace en énergie pour promouvoir la réduction des émissions de carbone, lutter contre l'obsolescence programmée et assurer un accès équitable à tous et à toutes au numérique. Parti du constat que la 5G représente un danger, d'une part pour l'environnement, du fait d'une multiplication de consommation des ressources, de la valorisation d'objets électroniques connectés et donc de l'accélération de la production des déchets, et d'autre part qui favorise les inégalités d'accès au numérique du fait de contraintes géographiques ou économiques.

Le conseil d'arrondissement de la mairie du 7^e souhaite émettre le vœu de ne pas avoir d'antennes 5G implantées sur son territoire et annoncer et délivrer un avis défavorable à toutes déclarations préalables qui viseraient l'implantation de ces antennes 5G.

On souhaite également une démarche conjointe des collectivités pour interpeller le gouvernement sur la nécessité de tenir compte des délibérations, des instances démocratiques qu'ils mettent en place et en l'occurrence la convention citoyenne pour le climat. Apporter un soutien à des politiques numériques plus sobres, plus justes, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G avant de développer des technologies qui ne feront qu'accroître la fracture numérique.

De communiquer son vœu au parlementaire pour demander un meilleur encadrement par la réglementation de certains usages d'internet fortement consommateurs de données entraînant une saturation du réseau et une forte consommation énergétique.

Et de communiquer son vœu au gouvernement afin d'encadrer la production de tous les outils numériques qui participent à l'obsolescence programmée.

Et enfin, nous souhaitons émettre deux vœux au conseil municipal de la Ville de Lyon, que l'avis de mettre en place un moratoire sur la 5G et empêche son déploiement dans l'attente d'un débat démocratique décentralisé sur la 5G et les usages du numérique.

Et enfin, l'annulation de la tenue des enchères pour l'attribution des fréquences 5G prévues à la fin du mois.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GALLICE. Je précise que ce vœu est également présenté dans les 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissement.

Est-ce que cela entraîne des questions, des observations ? Je vous en prie, Monsieur GRABER puis Monsieur SÉCHERESSE.

M. GRABER : Madame la Maire, Madame l'adjointe. Vous nous demandez de voter un vœu proposé par votre majorité portant sur un moratoire sur la technologie 5G. Je m'interroge tout d'abord sur la forme et spécifiquement sur la présentation de cette proposition en conseil d'arrondissement, je mettrais donc les conseils d'arrondissement au pluriel suite à ce que vous venez de nous annoncer.

Ce type de débat relève au mieux du conseil municipal, sans doute même plus du conseil métropolitain et assurément du parlement où il a d'ailleurs déjà eu lieu. J'espère que vous nous soumettrez aussi à l'avenir des vœux sur des sujets spécifiques au 7^e arrondissement, comme par exemple le soutien aux acteurs associatifs auprès de toutes les collectivités locales et de l'État aussi compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des difficultés qu'ils connaissent. Vous avez parlé tout à l'heure du forum des associations, nous y étions aussi et nous avons tous pu voir les difficultés du milieu associatif.

Sur le fond désormais, je regrette alors que vous demandiez un débat démocratique sur cette technologie, que vous nous présentiez dans ce vœu que des arguments à charge, 27, tout de même. Je ne rentrerai pas ici dans leur détail, parce que ce n'est pas le lieu. Je préciserais néanmoins que les arguments sur l'augmentation de la consommation énergétique, sur l'obsolescence prématurée, sur l'accroissement des données transportées, sur le non-remplacement des réseaux existants, sur les risques sanitaires liés à l'exposition aux ondes peuvent être contredits, il suffit de lire la littérature scientifique actuelle et elle ne manque pas. Je regrette que vous ne mentionniez nulle part les gains possibles de cette technologie, notamment sur la réduction de la fracture numérique territoriale, rien sur le développement de la télémédecine en milieu rural, sur les applications professionnelles en matière agricole pour la gestion des ressources naturelles par exemple, ni rien sur la recherche sur ces technologies actuellement en cours et notamment dans notre métropole et ici, dans le bio district à Gerland. Je regrette donc cette position de principe, mais ne vous méprenez pas sur ma propre opposition. Je ne suis pas technologiste, mais progressiste et je crois en l'innovation. Je ne crois pas que la 5G serait sans défaut et résoudra toutes les difficultés, mais bloquer une technologie telle que vous le proposez aujourd'hui dans ce vœu mettra notre territoire en marge sans que nous ayons la capacité à répondre aux inquiétudes soulevées.

Je souhaite moi aussi que les citoyen.ne.s puissent s'emparer de ce débat en toute connaissance de cause, et pour ce faire qu'ils puissent disposer de tous les arguments, qu'ils soient dans un sens ou dans un autre. C'est pourquoi je ne soutiendrai pas ce vœu.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Monsieur GRABER. Le vœu a donc atteint l'un de ses objectifs de lancer le débat public entre nous. Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE : Vous vous trompez, Monsieur MÉLENCHON l'a fait dans le JDD hier, donc le conseil du 7^e pèse peu dans cette affaire.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des arguments tout à fait fondés de Monsieur GRABER, mais on nous parle de tendance amish dans notre pays. Alors, je ne suis pas apte à juger ce genre de choses, mais en tout cas, je vois que tout ceci relève non pas du progrès et de la science, mais relève de la croyance. Et donc, je pense que non seulement vous avez souvent des attitudes parfaitement idéologiques, mais en tout cas, là, on n'est pas loin du religieux, donc est-ce que c'est amish ou pas, je n'en sais rien. En tout état de cause, je voudrais quand même dire que là, on est face à une façon de présenter le vœu qui est parfaitement « agitateur », madame, d'ailleurs il suffit de voir comment c'est composé sur trois ou quatre pages, Monsieur GRABER l'a dit, nous avons 27 considérants. Et nous avons l'impression que vous avez ouvert le tiroir de votre parti et que vous avez ressorti un document qui était déjà pesé, repesé, évalué et voté. Donc, je pense que là, vous confondez les rôles, nous sommes dans des institutions municipales. En ce qui nous concerne, nous avons toujours pris soin de faire en sorte que les vœux soient des vœux totalement rattachés à la vie locale, à la vie municipale. Donc, nous ne sommes pas dans les régions, je sais très bien que vos partis se sont amusés depuis des dizaines d'années dans les régions à présenter des vœux en veux-tu en voilà, donc bien entendu, il est hors de question d'accepter de voter ce vœu.

Je voudrais quand même vous dire que si jamais vous aviez des envies un peu plus pressantes en matière de vœu, je voudrais que vous ne fassiez pas ce que Mme Maxence GALLICE vient de faire, parce que je suppose que vous n'avez pas été voir les services. Or, vous savez que les services dont j'avais le privilège de conduire les travaux pendant 6 ans travaillent sur ces questions-là depuis beaucoup, beaucoup de mois, y compris, je n'ai pas que des amis chez SFR et chez Orange, et j'en suis particulièrement fier. En tout état de cause, nous avons un service extrêmement vigilant, extrêmement à cheval sur un certain nombre de choses, nous ne sommes pas les seuls, la Ville de Paris fait un travail tout à fait important dans ce domaine-là. Vous apprendrez que dans un établissement à l'autre, on a beau faire des pétitions, dans tous les arrondissements la réalité de cette 5G n'est pas du tout la même. Et en particulier, je vous demande d'aller regarder la situation sur certains toits de Vaise dans le 9^e arrondissement, vous verrez que nous ne sommes pas dans la configuration du 7^e. J'ignore si vous avez été vous tourner vers les services, à voir votre texte, je pense que vous ne l'avez pas fait, et donc, la politique hors sol, vous la réserverez, s'il vous plaît, à votre parti, à Europe Écologie les Verts ou aux autres, mais en tout cas, il n'est pas question que la Ville de Lyon se retrouve dans la situation absolument aberrante où l'on prendrait des décisions sur des choses qui bien entendu ne relèvent pas d'avis municipal. Donc, nous voterons contre.

Mme LA MAIRE : C'est bien entendu. Monsieur GEOURJON et ensuite on passe au vote. Est-ce que vous pouvez prêter votre micro à Monsieur GEOURJON, s'il vous plaît ?

M. GEOURJON : Merci pour ce prêt. Je voudrais juste faire deux ou trois commentaires, c'est-à-dire que l'innovation, le progrès scientifique, n'est pas condamnable en tant que tel, c'est l'usage d'une innovation, d'un progrès scientifique qui peut être discuté et qui doit être encadré. Je pense que la 5G est une véritable innovation, c'est une avancée importante. Qu'il faille encadrer l'usage et les développements qui seront faits autour et grâce à la 5G, c'est une évidence, mais je pense qu'il ne faut pas confondre les deux. Par ailleurs, la 5G permet quand même une réduction de la consommation sous réserve que l'usage soit fait de manière intelligente derrière, effectivement.

Je voudrais juste élargir le débat, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on assiste à une montée en puissance très forte du télétravail. Il y a certaines études qui disent que près du tiers des salariés pourraient télétravailler deux jours, trois jours par semaine voire plus pour certains secteurs. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'un des avantages du télétravail, c'est que c'est du non-déplacement, c'est-à-dire que si l'on parle de déplacement domicile/travail, un télétravailleur, c'est un non-déplacement. Et du coup, le télétravail sera boosté aussi par la 5G, facilité tout du moins par la 5G, et donc, il faut intégrer aussi cette vision globale. Coût numérique, peut-être et c'est évident, mais aussi un gain en termes de déplacement et de mobilité. Et en conséquence, je voterai contre, effectivement.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci pour vos explications sur le sujet des données. Vous en parliez, Monsieur GEOURJON, 80 % de l'utilisation des données sont pour du streaming et pas vraiment pour les usages que vous abordez. Et puis, la question, c'est effectivement la question des ressources auxquelles nous sommes tous attachés aujourd'hui et la 5G va produire une obsolescence programmée. C'est son essence même et c'est là-dessus que nous voulons attirer l'attention. Il me semble que l'on est dans notre rôle en tant qu'élus.e.s municipaux, en tant qu'élus.e.s d'arrondissement qui délivrons des autorisations d'urbanisme sur l'installation d'antennes 5G sur le territoire de Lyon et sur le 7^e arrondissement. Et c'est là où l'arrondissement donne des avis, c'est là où la Ville de Lyon donne des autorisations, et donc, on est bien dans notre rôle quand on parle de ce débat.

Et puis enfin, puisque vous avez lu le JDD, vous voyez bien que nous nous insérons dans un cadre beaucoup plus large que ceux de nos partis. Il y a des maires de grandes villes, de différentes grandes villes de France, qui viennent de différents partis, qui demandent un débat public sur la 5G, qui demandent de suivre les considérations qui ont été prises par la convention citoyenne. Et donc, c'est bien ce sujet-là que nous apportons sur la table

aujourd'hui, et oui, il en sera question dans d'autres arrondissements. Il en sera aussi question au conseil municipal, parce que les débats de société doivent aussi traverser nos institutions et nos cadres démocratiques.

Je vous propose de mettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

(Votes contre : Emilie DESRIEUX, Christophe GEOURJON, Loïc GRABER, Jean-Yves SECHERESSE)

Mme LA MAIRE : Le vœu est voté à la majorité et il sera très probablement repris lors du conseil municipal. Nous avons un deuxième vœu à étudier, c'est Monsieur GEOURJON qui l'a déposé concernant la zone à faible émission. Je vous laisse la parole.

Vœu déposé par Christophe GEOURJON et amendé par la majorité du conseil d'arrondissement

M. GEOURJON : Très rapidement. Améliorer la qualité de l'air, lutter contre la pollution atmosphérique, ce sont des priorités. Dans ce cadre-là, depuis janvier 2020, la Métropole a mis en place une ZFE, Zone à Faible Émission, sur la quasi-totalité de la ville de Lyon, sur une partie des villes de Villeurbanne, Bron et Vénissieux et sur la totalité de la ville de Caluire-et-Cuire. Dans ce périmètre-là, les véhicules de transport de marchandises de Crit'Air 4 et 5 ou non classés sont interdits de circuler et de stationner. Et à partir du 1^{er} janvier 2021, ça sera y compris les véhicules utilitaires avec une vignette de Crit'Air 3 qui seront interdits. Cet été, le président de la Métropole a indiqué son souhait d'élargir le périmètre de la ZFE. Élargir le périmètre, c'est suffisamment flou pour que l'on puisse imaginer beaucoup de choses. Ce vœu vise tout simplement à intégrer la totalité du territoire du 7^e arrondissement dans la ZFE puisqu'aujourd'hui, la ZFE n'inclut pas l'Avenue Tony Garnier et le carrefour du Pont Pasteur, ainsi que les rues qui sont au sud de l'Avenue Tony Garnier, et ça nous paraît important que ce territoire soit inclus, que tout le 7^e arrondissement soit inclus dans la ZFE. Ne serait-ce que pour faire passer un message fort comme quoi l'Avenue de Tony Garnier n'est pas le bouclage d'un périphérique ou d'une voie express entre la M6-M7 et Laurent Bonnevey.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GEOURJON. Je vais passer la parole à Monsieur MONOT pour vous répondre et qui a une proposition d'amendement sur votre vœu.

M. MONOT : Merci. Monsieur GEOURJON, nous avons lu avec intérêt votre vœu d'extension de la zone à faible émission à la totalité du territoire du 7^e arrondissement de Lyon. En effet, comme vous l'avez dit, une partie au sud de notre arrondissement à proximité du port Édouard Herriot, lieu de logistique important pour la ville de Lyon n'est aujourd'hui pas concerné par la restriction de circulation s'appliquant aux véhicules utilitaires et poids lourds les plus polluants. Comme vous le savez, le président de la Métropole, Monsieur Bruno BERNARD, ainsi que le vice-président en charge des déplacements, de l'intermodalité et de la logistique urbaine, Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS, ont pour projet d'élargir le périmètre de cette zone à faible émission, de renforcer les Crit'Air d'émission et de l'étendre aux véhicules particuliers. Un calendrier sera annoncé dans les mois à venir afin que chacun et chacune puisse anticiper et se préparer à ces évolutions. C'est notre volonté, mais c'est aussi une obligation. Comme vous le savez, la Métropole de Lyon dépasse régulièrement les normes en matière de qualité de l'air et le Conseil d'État et l'Union européenne ont pu le rappeler très récemment. Pour cela, Monsieur KOHLHAAS mettra en place très prochainement un groupe de travail issu de la commission Déplacements et Voiries de la Métropole à laquelle vous participez en associant tous les groupes politiques. Cette réflexion devra être globale et inclure tout le territoire de la Métropole. Une concertation avec les communes concernées devra être menée afin de tenir compte des spécificités de chaque secteur, mais aussi avec les particuliers, les commerçant.e.s et les artisan.e.s concerné.e.s. En conséquence, je vous propose ce soir de

voter un vœu amendé en simplifiant la description du territoire du 7^e arrondissement et en élargissant notre souhait aux autres communes de la Métropole après une large concertation afin de ne pas sembler vouloir reporter chez les communes voisines le trafic que l'on ne voudrait plus voir sur notre territoire.

Notre vœu amendé reprend le vœu que vous avez déposé, comme je l'ai dit, en simplifiant dans le 2^e paragraphe la description du territoire de Lyon sans faire mention de rues particulières. Je vais le lire : Les élu.e.s du 7^e arrondissement émettent le vœu que la totalité du territoire du 7^e arrondissement soit incluse dans le nouveau périmètre de la zone à faible émission. Cette extension devra prendre en compte la logistique urbaine du Port Édouard Herriot. Ce travail s'inscrira dans un cadre global d'élargissement de la ZFE, en incluant les autres communes de la Métropole après une période de réflexion et de concertation indispensable.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Monsieur GEOURJON, pour réagir à cet amendement.

M. GEOURJON : Oui, une réaction qui sera très rapide. Effectivement, l'amendement précise un certain nombre de choses et l'importance et les problématiques induites par le Port Édouard Herriot, mais il conserve l'esprit du vœu initial, et notamment en précisant bien que c'est la totalité du 7^e arrondissement qui doit être inclus dans cette ZFE à terme. Je me retrouve dans cet amendement et je voterai la version amendée.

Mme LA MAIRE : Parfait. On peut donc considérer que vous intégrez les modifications dans votre vœu et l'on peut soumettre directement ce texte ainsi modifié à vos voix. Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On vous laissera le soin, Monsieur MONOT, Monsieur GEOURJON, de porter ce vœu au sein de la Métropole au nom de la mairie du 7^e arrondissement.

Nous arrivons aux questions diverses. J'en ai deux.

- Questions diverses

Mme LA MAIRE : Elles ne m'ont pas forcément été transmises par écrit au préalable, donc Madame DESRIEUX, je vais vous laisser poser votre question, mais il est probable que nous y répondrons au prochain conseil d'arrondissement et pour les prochaines fois, on échangera en amont. Je vous laisse la parole.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, Monsieur le conseiller du 7^e arrondissement et adjoint à la Sécurité de la Ville de Lyon, messieurs dames les conseillers, je vais compléter les interventions qui ont eu lieu au cours de ce conseil, notamment celle de Monsieur SÉCHERESSE tout à l'heure et les nombreuses autres qui ont suivi. Je prends le parti de globaliser mon intervention au lieu de la répartir dans les différents sujets qui ont eu lieu.

Le 23 juillet dernier, lors du conseil d'arrondissement, je vous signalais lors de mon intervention le besoin d'agir avec méthodologie et transparence vis-à-vis des Lyonnais et des Lyonnaises et d'apporter des résultats témoignant de l'efficacité des actions mises en œuvre. Aujourd'hui, je réitère ma demande à laquelle j'ajoute le besoin d'agir avec urgence.

Le 17 août dernier, je vous ai envoyé à vous, Madame la Maire du 7^e et à Monsieur l'adjoint à la Sécurité de la Ville de Lyon un e-mail accompagné d'une photo témoignant de la situation de la Place Gabriel-Péri. Désastre public soumis au silence de la Ville de Lyon. Votre réponse, Madame la Maire, indique qu'une réunion publique se tiendrait en octobre prochain, mais pouvez-vous demander à notre arrondissement, à la Place Gabriel-Péri, aux habitants du 7^e

d'attendre une réunion de concertation ? Je vous adresse une nouvelle question. Depuis cette alerte, êtes-vous passée sur cette place, dans les rues adjacentes, avez-vous constaté l'abandon du pouvoir public, la dégradation des lieux imposés par l'absence de nettoyage des places et des rues ? Si non, il est plus qu'urgent que vous puissiez vous y rendre pour constater ce qu'il se passe dans l'arrondissement dont vous avez la charge. Et si oui, comment argumentez-vous le fait de ne pas réagir pour ceux et celles qui vous ont placée là à la tête de ce que représente la République française ?

La réponse de Monsieur CHIHl témoignait également du sentiment de vouloir faire, mais aussi de l'impuissance face à ce problème largement décrié lors de nos campagnes municipales. Vous indiquiez procéder, je cite partiellement, à la verbalisation des véhicules stationnés sur les pistes cyclables dans le quartier, d'avoir des attentions sur les commerces vis-à-vis de la vente d'alcool après 22 h 00, et de verbaliser les personnes qui installent du mobilier sur la voie publique, ainsi que ceux qui émettent de la musique forte dans la rue autour de ces mêmes commerces.

Un mois après cette annonce, je vous demande de bien vouloir nous fournir un bilan chiffré, pas verbal ni oral, mais chiffré sur des éléments afin de pouvoir avoir des éléments factuels et comparables.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi pas plus tard qu'en date du samedi 12 septembre, encore rien n'empêche le trafic illicite de cigarettes, des drives en pleine rue permettant deals et autres commerces illicites, une place sale jonchée de débris résultant de l'occupation illicite pendant des heures précédentes ?

Une demande auprès du cabinet du préfet pour une augmentation des effectifs de la police nationale devait être réalisée, demande faite, mais pourquoi renvoyer la réponse sur l'État uniquement ? Certes, cette demande a été faite, mais quid des 80 emplois vacants pointés par le journal Lyon Mag. Et une question s'adresse ici : qu'allez-vous faire pour assurer ces recrutements ?

Madame la Maire, Monsieur l'adjoint à la Sécurité, la dégradation anarchique du quartier est un fait qui s'amplifie depuis 3 mois et qui aujourd'hui témoigne de l'absence de prise en compte du sujet à la hauteur nécessaire. Permettez-moi de vous demander ce que vous attendez pour que le respect de l'ordre puisse enfin régner ? Permettez-moi de vous demander comment aujourd'hui vous justifiez auprès des habitants du 7^e d'attendre et encore attendre une réunion, une consultation, une réflexion qui aboutira, j'en suis sûre, mais on ne sait pas quand.

Ma prise de parole aujourd'hui est un appel renouvelé vous demandant d'agir rapidement et efficacement. Le temps des concertations et des réflexions pourra si vous en avez le besoin avoir lieu dans le temps, mais le quartier, lui, n'a plus le temps.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette prise de parole.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je vous rappelle qu'effectivement il serait bon de nous transmettre les questions en avance surtout si vous réclamez des bilans chiffrés. Je pense qu'il y a pas mal d'inexactitudes dans vos propos, déjà je vous rassure, j'y passe tous les jours sur la Place Gabriel-Péri et je suis tout à fait au courant de la situation. Je vous rassure aussi, elle n'a pas été abandonnée par les pouvoirs publics et les services de la Métropole qui la nettoie chaque jour, ils ont même inventé un service ++ pour cette place et ils y passent encore plus que dans tous les autres endroits de la Métropole. Donc elle n'est pas abandonnée. Idem pour la police, que ça soit la police municipale ou nationale, des équipages de tous les arrondissements de Lyon viennent en renfort de la police municipale sur cette place. Donc, je ne pense pas que l'on puisse parler d'abandon des pouvoirs publics. Je vous rejoins tout à fait sur le besoin d'agir avec méthodologie et transparence, c'est ce que nous faisons. Vous évoquez une réunion de concertation, elle aura lieu, elle est en cours de préparation, et ce n'est pas parce qu'on fait de la concertation et que l'on fait avec les habitant.e.s qu'il n'y a pas d'autres décisions qui peuvent être prises entre temps et qui seront prises rapidement. Je l'ai évoqué tout à l'heure lors d'une question de Monsieur SÉCHERESSE, c'est un sujet qui préoccupe beaucoup le maire de Lyon, c'est un sujet qui préoccupe toutes et tous et je vous assure qu'il y aura des réponses autres et outre la concertation. Il y aura des réponses notamment en matière d'urbanisme tactique sur la place,

ce sont des choses qui vont arriver très bientôt. Je pense qu'on peut le faire de manière tout à fait apaisée en se mettant toutes et tous autour de la table puisque c'est une sujet qui nous préoccupe toutes et tous. J'ai l'élégance de ne pas forcément renvoyer la balle à la majorité précédente, ce n'est pas un sujet nouveau, je sais que tout le monde a fait ce qu'il pouvait et nous aussi on va faire ce que l'on peut et l'on a déjà des projets pour cette place. Je ne sais pas si Monsieur CHIHl vous voulez compléter ?

M. CHIHl : Madame, sur le bilan que vous réclamez, je vous présenterai ce bilan lors du prochain conseil d'arrondissement. Je rejoins Madame DUBOT, Madame la Maire, sur les inexactitudes et notamment sur l'abandon des pouvoirs publics. Les pouvoirs publics qui y sont quotidiennement. La surfréquentation de l'espace public sur cette zone-là est extrêmement problématique et elle ne se réglera pas dans l'urgence puisque nous sommes face à des comportements qui savent s'adapter à toutes les réponses que l'on a su apporter jusqu'à maintenant. Nous sommes donc dans l'obligation de réfléchir et de prendre du recul sur cette question et de toute façon, nous y travaillons quotidiennement.

Sur les questions de salubrité, je rejoins encore la réponse de Madame la Maire, notamment sur les fréquences des passages des services de la Métropole pour débarrasser les détritux et nettoyer les trottoirs. Nous sommes au plus haut niveau de nettoyage. Et sur les chiffres de Lyon Mag, je ne sais pas d'où ils les sortent, donc pour le coup, ça serait intéressant de nous demander. Ce que je peux vous dire, c'est que sur les 350 policiers municipaux que compte la Ville de Lyon, il y a 300 postes pourvus, donc occupés, il y a donc aujourd'hui une campagne de recrutement de 50 agents municipaux et nous avons parlé de 20 postes, au moins, supplémentaires dans notre programme. Donc là, pour l'instant, nous sommes plutôt à -50 et pas à -80. Et nous ne renvoyons pas uniquement une réponse de l'État, l'État a sa part de responsabilité sur ce dossier-là, tout comme le parquet et tout comme la Ville, et nous travaillons en concertation. Pas plus tard que mercredi dernier, nous étions en réunion pour parler à la préfecture avec Monsieur le Préfet de région, avec Monsieur SUQUET, préfet délégué à la défense et à la sécurité ainsi que Monsieur JACQUET, procureur de la République de la ville de Lyon pour traiter des différentes problématiques que connaît la ville et notamment Gabriel-Péri.

Nous avons lancé toute une série de discussion sur la manière dont nous allons répondre dans les jours qui viennent et dans les semaines qui viennent à la problématique sécuritaire de la Place Gabriel-Péri. En aucun cas nous n'abandonnerions la place et nous laisserions les habitant.e.s complètement délaissé.e.s face à une situation qui est extrêmement problématique et en aucun cas nous serions désintéressés de cette situation.

Simplement, pour repréciser dans le mail que je vous ai fait parvenir, il y a effectivement des questions qui sont relatives à la verbalisation, au nettoyage des rues, aux commerces qui vendent de l'alcool et c'est extrêmement problématique, effectivement. J'ai parlé de mobilier et de musique forte, mais je vous ai parlé aussi d'opérations construites avec les forces de police nationale, entre police municipale et police nationale. Le fait de réfléchir les interventions de la police nationale, des CRS et de la police municipale sur la place en prenant en compte le report des nuisances sur les rues qui sont en amont de la place. Je vous avais, il me semble, présenté les différentes mesures que nous avons prises sur cette place, nous continuons à nous intéresser aux différentes mesures que nous allons mettre en place. Nous sommes inquiets de la situation du Casino qui est sur la place et nous sommes allés les rencontrer ce vendredi. Nous sommes allés voir la fosse aux ours, etc., je ne vais pas vous égrainer l'ensemble des mesures, ça ne servirait à rien. Je crois que dans ce genre de dossiers qui concernent la sécurité, les polémiques ne servent à rien, il faut absolument que nous travaillions au service des habitant.e.s pour rechercher tout simplement l'apaisement de nos rues, de notre ville. Nous sommes dans le même camp et les polémiques ne servent à rien. Merci, Madame.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHIHl. Et donc nous avons une dernière question diverse qui est posée par Monsieur MIACHON-DEBARD. Ou une intervention diverse.

M. MIACHON-DEBARD : Oui, Madame la Maire, je reconnais tout de suite que j'exprime ici une intervention plus qu'une question diverse, mais je suis persuadé qu'en tant qu'élu.e.s des habitant.e.s du 7^e arrondissement nous avons aussi la responsabilité d'exprimer des partis pris. Cher.e.s collègues, en ce début de mois de septembre, la Ville de Lyon a été informée qu'après une période de fermeture administrative imposée par le non-respect d'accueil du public, le local trop bien connu La Traboule animé par le groupe d'extrême droite Génération Identitaire a subi les travaux nécessaires à sa réouverture. La solution temporaire engagée par l'équipe municipale précédente pour empêcher la réunion d'individus notoirement connus pour leurs discours et leur acte haineux a atteint ainsi ses limites.

Depuis de trop nombreuses années, le Collectif de Vigilance 69 contre l'extrême droite recense les actes violents de ce qu'il est devenu commun d'appeler la Fachosphère lyonnaise. Saccage de commerces, insultes, agressions et intimidations sont les pratiques de ces individus dangereux aujourd'hui en recherche de lieux de réunion. Un lieu que le groupe Génération Identitaire souhaite leur offrir au sein de notre ville.

L'implantation et le rassemblement régulier d'activistes d'extrême droite de tous horizons crée non seulement une ambiance anxieuse dans le quartier du Vieux Lyon, mais une situation d'insécurité réelle pour une partie de nos concitoyen.ne.s dans l'ensemble de la ville.

Et si j'aborde ce sujet aujourd'hui au sein du conseil du 7^e arrondissement, c'est parce que notre territoire porte lui aussi les stigmates de ces actes haineux et que nous sommes tous conscients ici que la violence de l'extrême droite, elle, ne connaît pas de frontière.

Si le rôle de la mairie est administrativement limité, il n'est certainement pas celui de fermer les yeux et si l'organisation de nos institutions est telle qu'il ne nous appartient pas de trancher ici le sujet, nous savons que ce qu'il est dit ou tu au sein de ce conseil participe à définir les valeurs qui nous unissent dans notre quotidien.

Aussi, au nom des communistes et rejoint par de nombreux courants politiques ici représentés qui, je le sais, partagent nos valeurs humanistes et républicaines, je souhaite tout d'abord apporter tout mon soutien aux élu.e.s, aux collectifs, aux citoyen.ne.s engagé.e.s dans des procès contre ces militants de la haine.

Mon soutien à toutes celles et ceux qui militent quotidiennement pour le vivre ensemble, la paix, le respect et la tolérance, et avant tout mon soutien pour les victimes physiques de ces actes.

Je souhaite également exprimer ici l'urgence de la responsabilité qu'ont Monsieur le Préfet et Monsieur le ministre de l'Intérieur de se saisir des outils qui sont entre leurs mains afin de dissoudre le groupe Génération Identitaire. Tant au titre de la sécurité publique que pour la préservation des valeurs républicaines. Je me permets de citer ici l'un de ces outils : l'article L212-1 du Code pénal de la sécurité intérieure qui confère au conseil des ministres le pouvoir de dissoudre toute association qui, et je cite « soit provoque à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne en raison de leur origine ou de leur appartenance ou non à une ethnie, à une nation ou une religion déterminée, soit propage des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence ». Si j'ai pris le temps de vous lire cet extrait, c'est aussi pour attirer votre attention sur la nécessaire évolution de nos institutions afin de protéger également les victimes d'actes et propos sexistes et homophobes.

Je souhaitais, cher.e.s collègues, que ces mots soient prononcés et entendus dans le conseil du 7^e arrondissement de Lyon qui a déjà su récemment et par la voix des urnes faire taire celle de l'extrême droite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON-DEBARD, pour ces propos que nous partageons. C'était la dernière question diverse et je vous propose de lever la séance. Merci à toutes et tous pour votre présence et l'on se retrouve le 03 novembre, il me semble.